

Aménagement des berges de Seine rive droite

Voie Georges Pompidou

Paris 1^{er} et 4^e arrondissements



Pièce 3-1 Notice descriptive du projet



Page laissée blanche intentionnellement

Sommaire



■ Histoire	4
■ Situation du projet	19
■ Projet d'aménagement	23
■ Accès aux berges	42
■ Revêtements	44
■ Equipements sportifs	45
■ Plantations	46
■ Mobiliers	47
■ Locaux	49

HISTOIRE



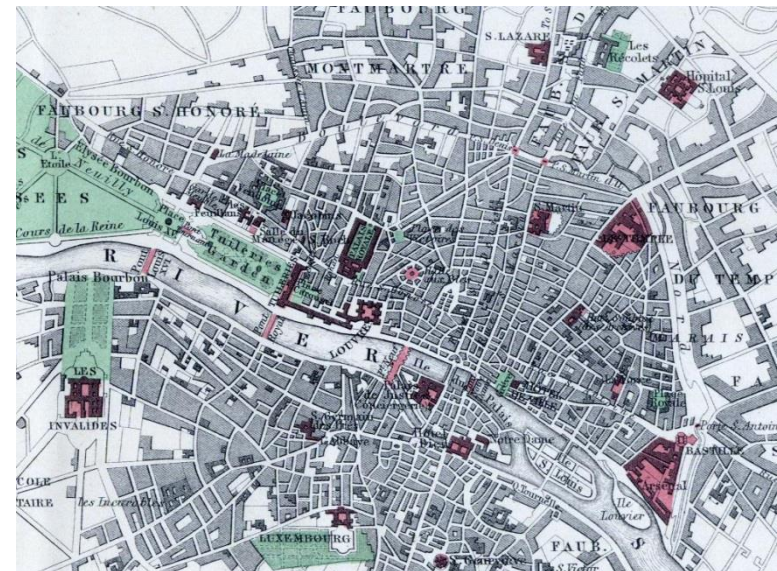
Extrait du plan de Mérian de 1615 donnant un aperçu de l'activité fluviale de cette époque.

Histoire et évolutions des berges

Depuis l'époque gallo romaine, Paris s'est développé grâce à la Seine. Sa voirie et son tissu urbain se sont mis en place petit à petit par rapport à cet axe fluvial. Ses berges ont évolué au gré de son activité économique et des crues hivernales contre lesquelles les parisiens ont entrepris progressivement des remblais et des murs de soutènement qui ont formé cette configuration quai haut / quai bas du paysage actuel. Certains bras de Seine sont devenus mieux navigables pendant que d'autres ont été comblés et effacés du paysage (Ile Louvier rattachée à la berge droite).

Dans ce lent processus surviendront deux événements marquants dans le paysage de la Seine à Paris : La création du bief navigable par l'écluse de Suresnes au XIXe siècle, et la création des voies rapides sur berges des années 50 aux années 70.

Avant d'entreprendre un nouvel aménagement de ces berges, et en particulier la berge de la rive droite entre le Palais des Tuileries et le Port Henri IV, il était indispensable de revenir sur les différentes évolutions de ce paysage fluvial afin de mieux nous inscrire dans une suite logique de son histoire.



Extrait d'une cartographie anglaise montrant Paris en 1789

HISTOIRE

< 1860



1880



Montage de plans anciens illustrant les évolutions géométriques des berges avant et après création d'un bief navigable grâce à la construction du barrage-écluse de Suresnes: Les berges naturelles – les « grèves »- ont laissé place à des quais en remblais maçonnés pour faciliter l'accostage des bateaux. Dans cet exemple, on constate le rattachement de l'île Louvier à la rive droite par comblement d'un bras de la Seine correspondant aujourd'hui au Boulevard Morland.

(Archives Mairie de Paris/ DU)

HISTOIRE

Depuis l'époque gallo romaine, le cours de la Seine a façonné la configuration des berges parisiennes par ses variations de niveau d'eau et ses dépôts alluvionnaires. Ainsi, l'étiage d'été présentait un paysage fluvial similaire à celui d'autres cours d'eau non domestiqués par l'homme comme celui de la Loire actuelle: Apparition de bancs de sable et berges naturelles en pentes douces restreignaient la navigation et donc les échanges économiques avec les autres régions franciliennes étroitement liées à la Seine et ses affluents. Ainsi, la navigation en basses eaux estivales était limitée sous une seule arche du Pont Marie qui en comporte pourtant 5.

Les hivers présentaient des conditions de navigation dangereuses voire impossibles pendant les nombreuses crues qui submergeaient les rives, mais également pendant les débâcles de glaces hivernales pouvant emporter des ponts et passerelles.

Cette situation va perdurer jusqu'à l'édification de plusieurs ouvrages hydrauliques sur la Seine et ses affluents, comme le barrage du Der sur la Marne, mais surtout la construction du Barrage-Ecluses de Suresnes à partir de 1864 selon les souhaits du baron Haussmann. La création d'un bief navigable traversant Paris va également stabiliser le paysage fluvial de la capitale en maintenant un même niveau d'eau le long des quais quasiment toute l'année.

Pont Marie: Etiage de la Seine durant un été vers 1850

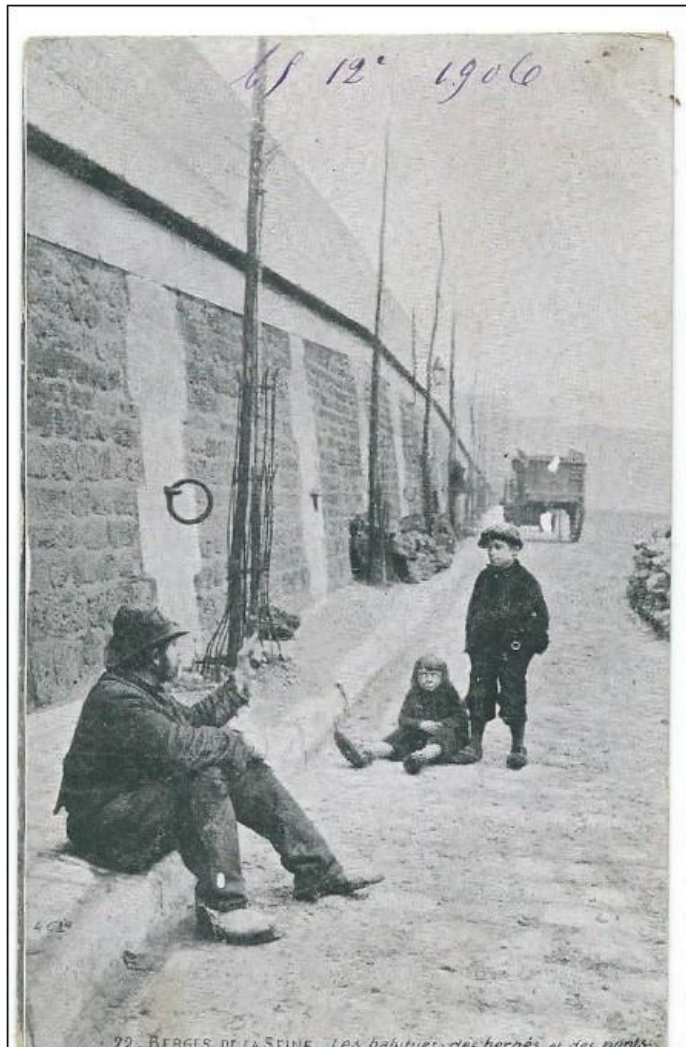


Ecluses barrage de Suresnes quelques années après son achèvement en 1869

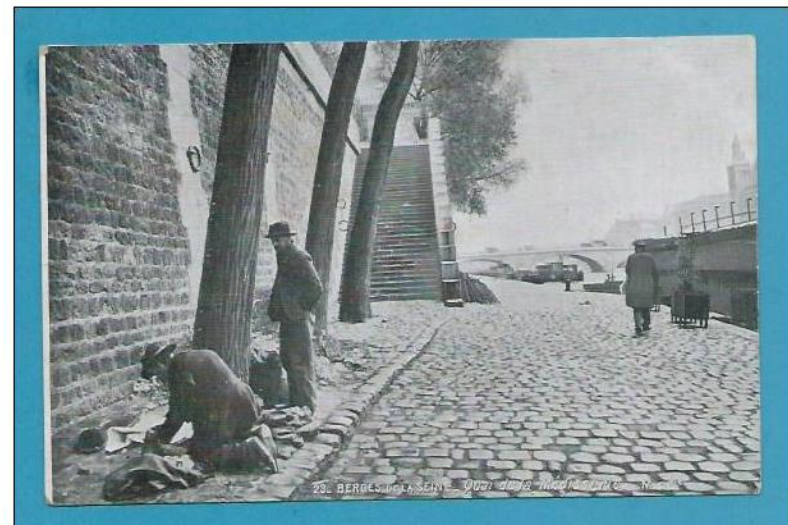


HISTOIRE

Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, les berges de la Seine accueillent de nombreux métiers liés à la batellerie mais aussi des artisans cherchant temporairement des lieux aérés pour effectuer certaines tâches (tondeurs de chiens, repriseurs de toiles, rembourrage de matelas par exemple).

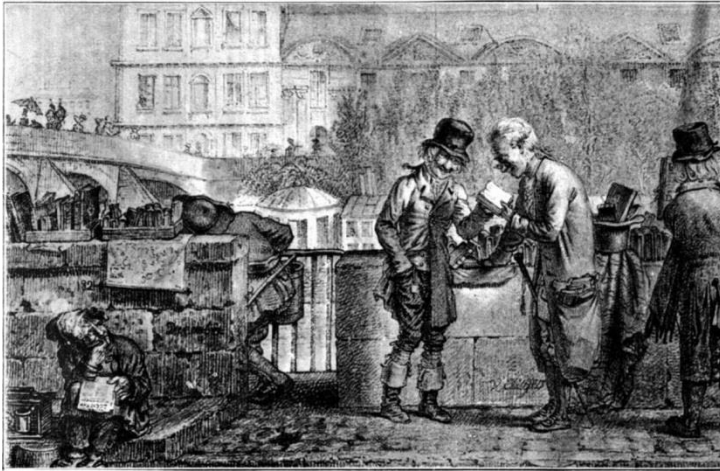


Ce cliché de 1906 montre de jeunes plantations d'arbres protégées par un corset métallique.



HISTOIRE

Les bouquinistes



Gravure réalisée vers 1821, quai Voltaire.



Peinture de William Parrot rappelant la présence des bouquinistes sur les quais (ici quai Conti) avant les grands travaux haussmanniens. Les coffres avaient alors plutôt la taille et l'apparence de caisses ou de valises,

Même si ils ne constituent pas une activité en quai bas, les bouquinistes contribuent au caractère historique et pittoresque du paysage de Paris, à la lisière haute entre les quais bas et les quais hauts.

Apparaissant sous la forme de marchands ambulants colporteurs, ils sont mal considérés par les autorités car échappant à la censure et constituant une concurrence jugée déloyale par les libraires établis.

Il faut attendre le premier empire pour que cette activité commerciale soit véritablement reconnue par les autorités. Des concessions fixes leur sont accordés par la mairie à partir de 1859. Ils sont aujourd'hui installés sur un peu plus de 3km linéaires de parapet des quais hauts, ce qui représente un total d'environ 900 coffres de couleur « vert wagon » en référence à la couleur de certains mobiliers parisiens haussmanniens (Colonne Morris, fontaine Wallace, signalétique métro).

Les coffres actuels doivent être agréés à des dimensions réglementaires (largeur 75cm, longueur 200cm, hauteur depuis le sol 210cm).

L'inscription des paysages des berges de Seine à Paris par l'UNESCO intègre la présence des bouquinistes comme éléments paysagers caractéristiques.



Présence des bouquinistes quai de la Tournelle en 1910 et 2010



HISTOIRE

Baignade en Seine

Les premiers bains dans la Seine apparurent au XVII^e siècle dans des bateaux aménagés à ce nouvel usage. Ces installations flottantes furent progressivement remplacées par des bains-douches construits à terre. Il subsistera quelques établissements flottants de ce type comme la piscine Deligny qui sombrera en 1993. Elle sera remplacée par la piscine Joséphine Baker ouverte actuellement au public sur le quai François Mauriac dans le XIII^e arr.

La baignade directement en Seine est interdite depuis 1923, mais des clichés montrent encore des baigneurs se rafraîchir dans la Seine jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale.

Il est aujourd'hui question d'ouvrir à nouveau la Seine à la natation, et notamment pour des épreuves olympiques tels que le triathlon. En effet, après avoir atteint des niveaux de pollution records au début des années 80, de nombreux travaux de modernisation des réseaux d'assainissement menés depuis plus de 25 ans ont contribué à une amélioration progressive de la qualité des eaux de Seine, observable notamment par l'augmentation de nombre d'espèce de poissons et du taux d'oxygène.



Baignade en aval du Pont Neuf dans les années 30.



Piscine Deligny dans les années 50

Piscine Joséphine Baker en 2015



HISTOIRE

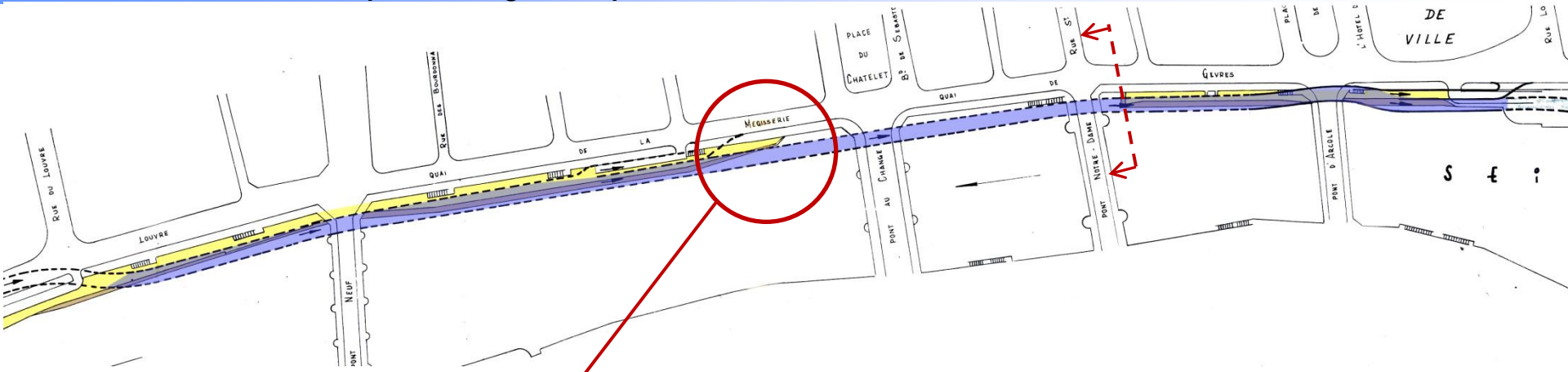
Le deuxième évènement majeur qui va notamment modifier le paysage des berges de Seine à Paris va être la création des voies rapides sur berges. Les années 60 sont marquées par une croissance économiques exceptionnelles possibles principalement grâce à une énergie abondante et bon marché. Le pétrole. Cette ressource énergétique va permettre l'essor de l'automobile et sa domination sur toutes les autres formes de déplacements urbains. Une approche très fonctionnelle des aménagements urbains vont aboutir à des projets radicaux en matière de transport. Plusieurs projets d'accès autoroutiers au cœur de la capitale sont alors proposés (Canal St Martin supprimé, caissons autoroutiers couvrant la Seine) dont beaucoup resteront à l'état d'esquisses. Cependant, la fin des années soixante verra sortir de terre de nombreux ensembles immobiliers s'inspirant d'un modernisme futuriste aujourd'hui dépassé (Beaugrenelle, Olympiades). Cette politique urbaine caractéristique des « 30 glorieuses » va ainsi engagé la création de deux itinéraires semi- routiers à travers Paris sur les deux rives de la Seine. Le premier itinéraire débutera dès la fin des années 50 sur la rive gauche, utilisant en grande partie la berges naturelle existante. Le deuxième itinéraire, sur la rive droite, fera appel à de nombreux ouvrages d'art, soit en passant en tunnels (Tunnel de la Concorde, des Tuileries, ou du port Henri IV) soit en passant en viaduc sur la Seine.

C'est cette portion autoroutière qui fait l'objet de la présente demande, entre le débouché du tunnel des Tuileries et l'entrée du tunnel du port Henri IV.

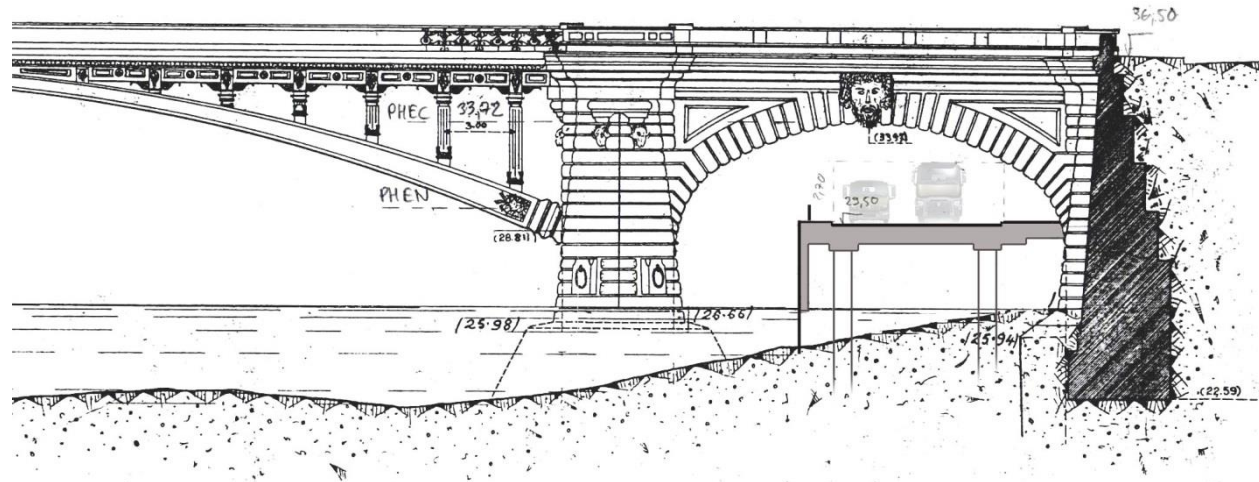
Inaugurée en décembre 1967, la « voie rapide rive droite » sera baptisée « Voie Georges Pompidou » en 1974 comme le rappelle une plaque commémorative au débouché de la rampe de sortie de la rue Lobau au droit de l'Hôtel de Ville de Paris.



HISTOIRE : La voie express Georges Pompidou



Viaduc - Ossature préfabriquée.

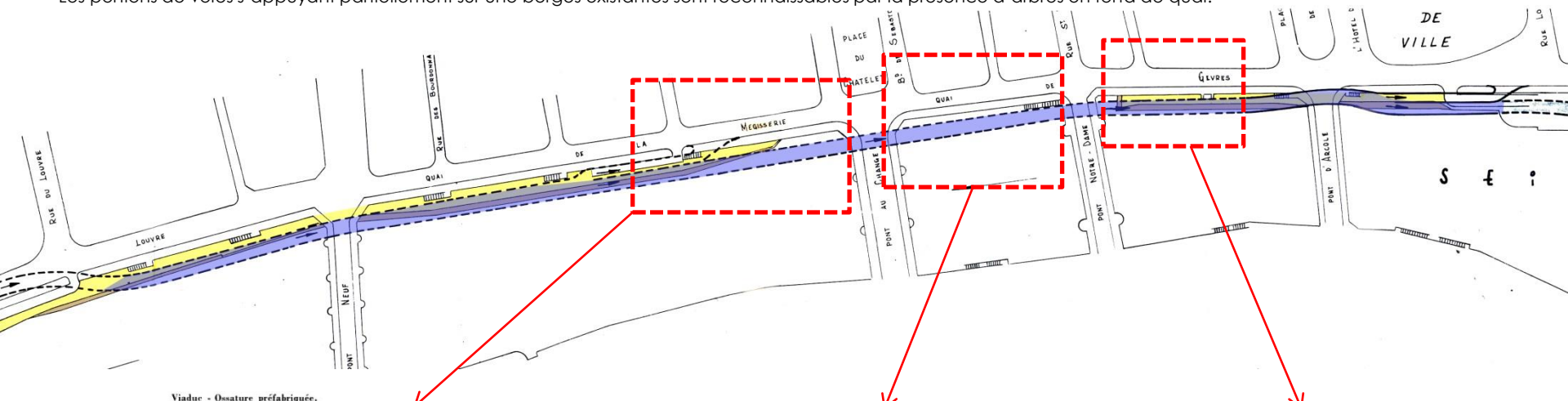


Coupe-élévation en amont du pont Notre-Dame

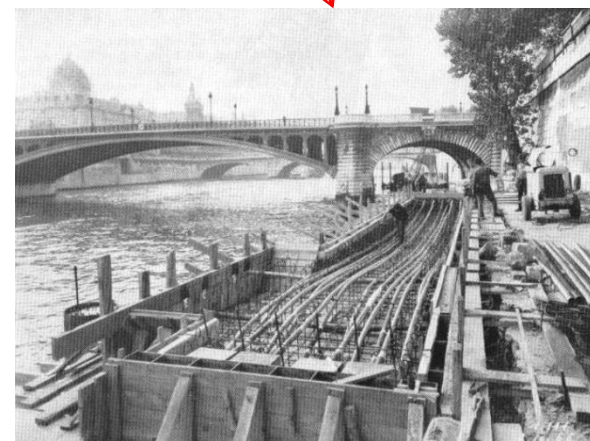
HISTOIRE : La voie express Georges Pompidou

Les études et travaux engagés durant la fin des années 60 font appel à différents techniques structurelles: Dalles en béton armé préfabriquées amenées sur pieux par une grue sur barge, ou structure béton précontrainte dans les zones comportant partiellement une berge (exemple entre le pont Notre-Dame et le pont d'Arcole). Cependant, la majorité de la voie express se compose de dalles préfabriquées sur pieux, solution qui permettait l'écoulement des eaux de la Seine sous l'ouvrage, évitant ainsi une accélération du débit de la Seine.

Les portions de voies s'appuyant partiellement sur une berges existantes sont reconnaissables par la présence d'arbres en fond de quai.

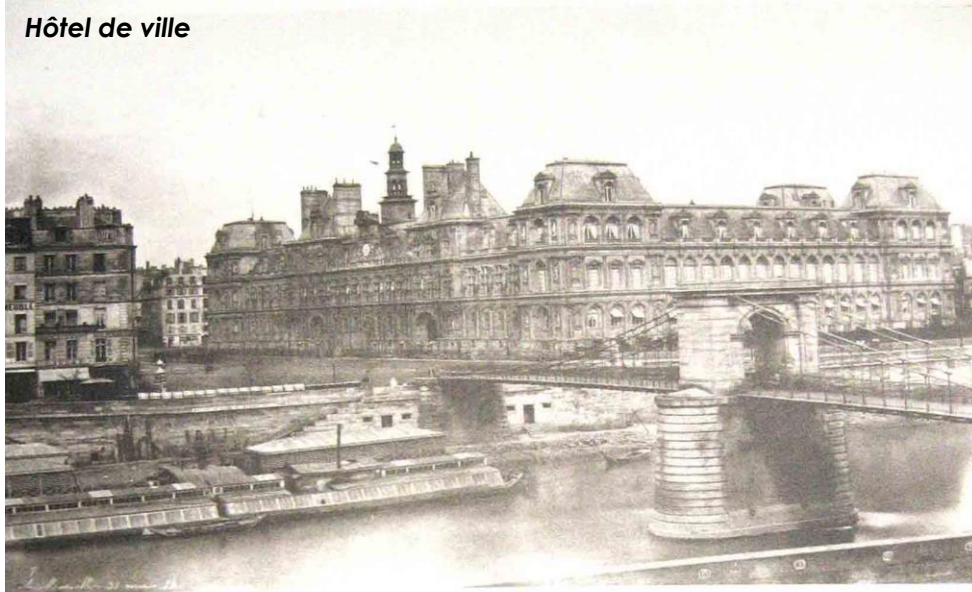


Viaduc - Ossature préfabriquée.



HISTOIRE – Avant/Après création de la voie Georges Pompidou

Hôtel de ville



Pont au change

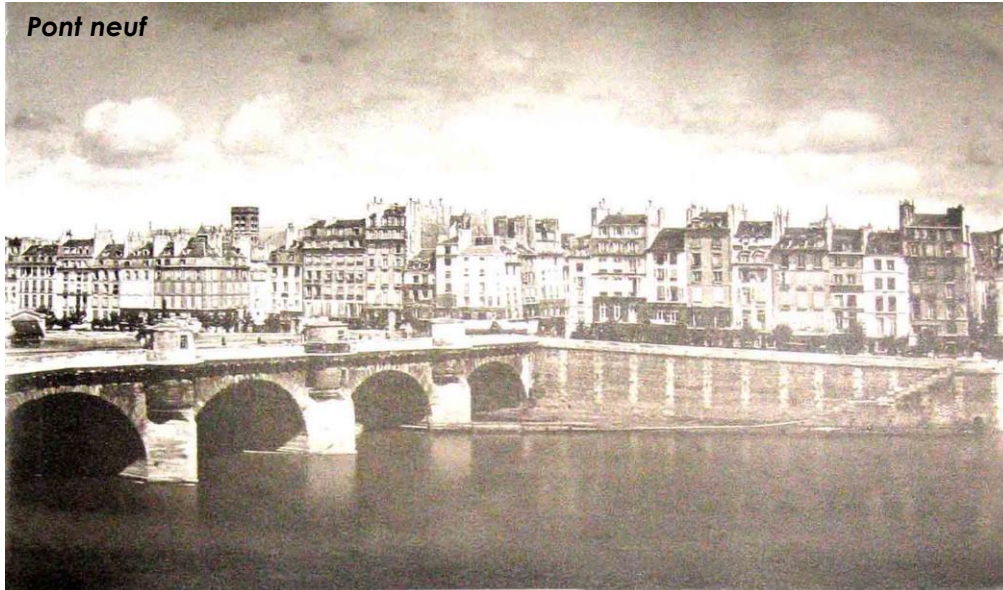


© Véronique Meflah

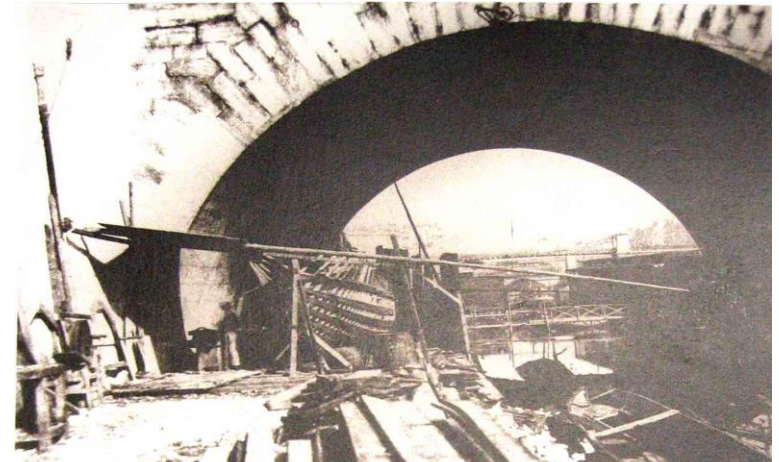


HISTOIRE – Avant/Après création de la voie Georges Pompidou

Pont neuf



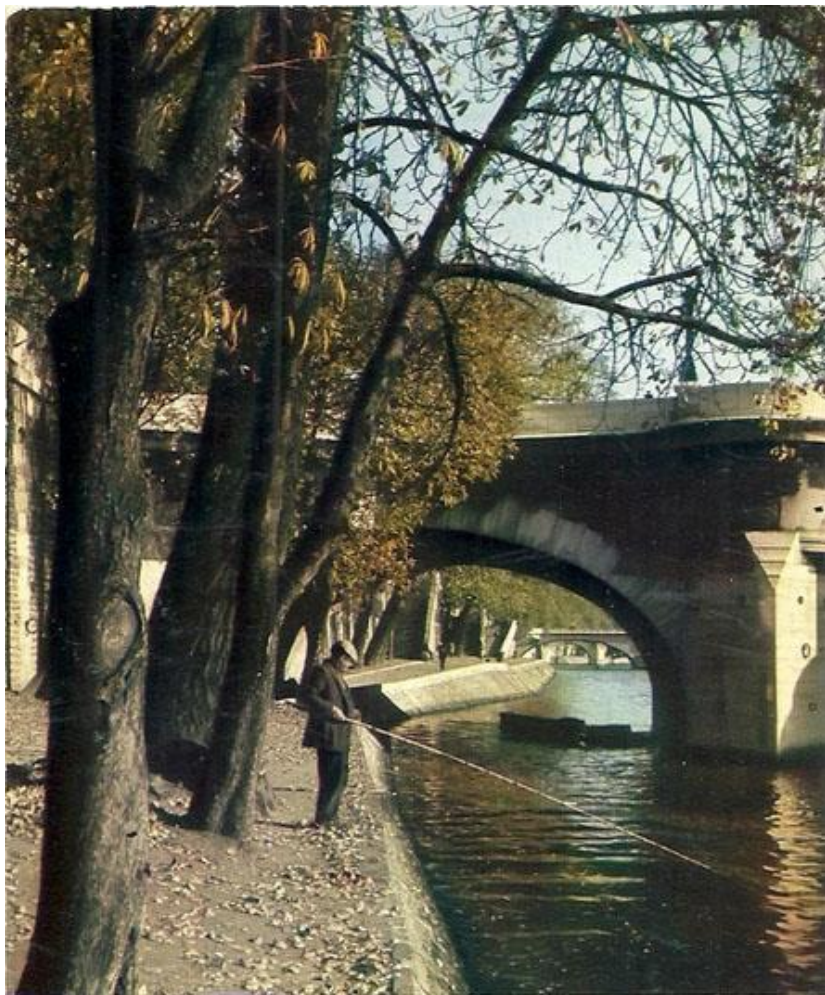
Pont Notre Dame



Ce cliché de la fin du XIXe siècle illustre bien les multiples activités artisanales présentes sur les berges basses de la Seine: Cargueurs de matelas, repriseurs de sacs de plâtre, tondeurs de chien, réparateurs de barques, etc. Par ailleurs, la présence de nombreux embarcations, barges, pontons et passerelles contribuait largement à l'ambiance fluviale du lieu.

HISTOIRE – Avant/Après création de la voie Georges Pompidou

Pont neuf



Les premiers plans d'étude de 1964 prévoyaient la conservation des arbres les plus remarquables de ce site en faisant contourner une file de circulation de chaque côté des sujets à préserver. La faisabilité technique limitée de cette hypothèse n'a pas permis leur préservation.

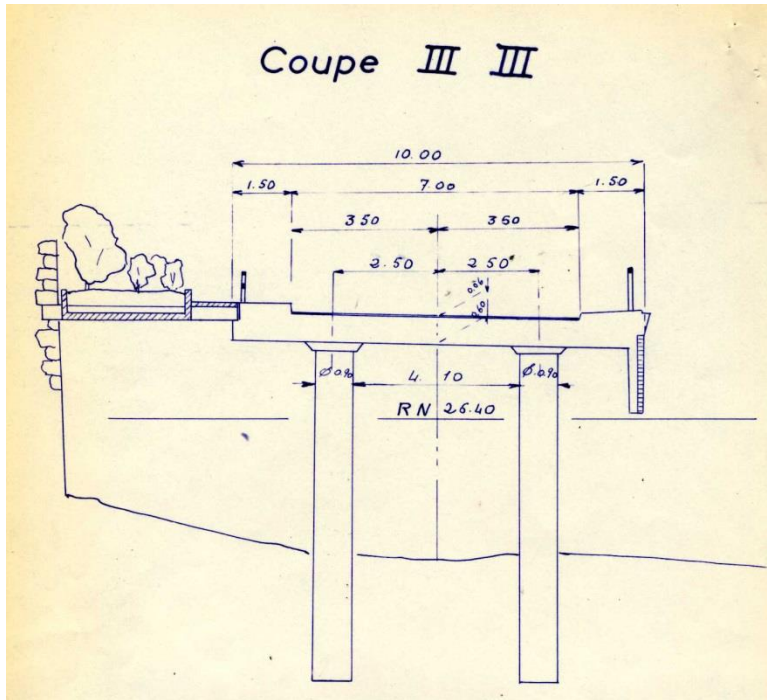
Ces deux clichés montrent clairement l'impact paysager regrettable de cet aménagement routier au droit d'un des ponts les plus anciens et remarquables de Paris (Pont classé MH)



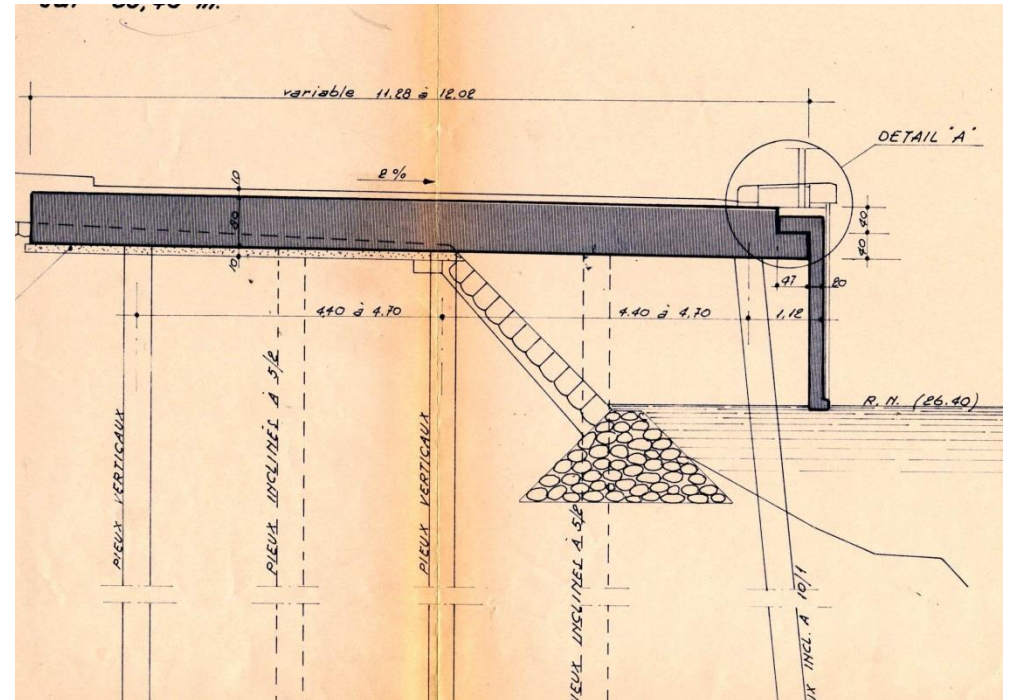
HISTOIRE : La voie express Georges Pompidou



Afin d'assurer l'intégration paysagère de l'ouvrage dans son environnement, un tablier descendant jusque dans l'eau, composé d'un voile en béton armé préfabriqué et d'un habillage en pierre calcaire, dissimule la structure inférieure sur pieux et donne l'illusion d'un véritable quai en remblai.



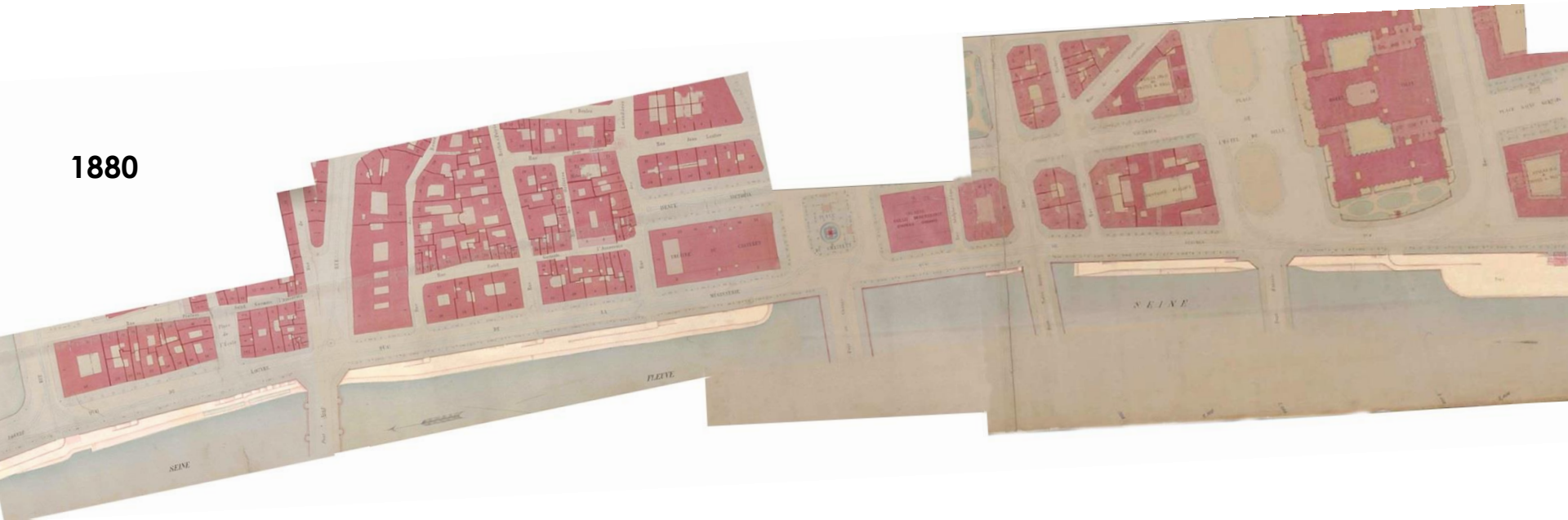
Configuration sans berge basse



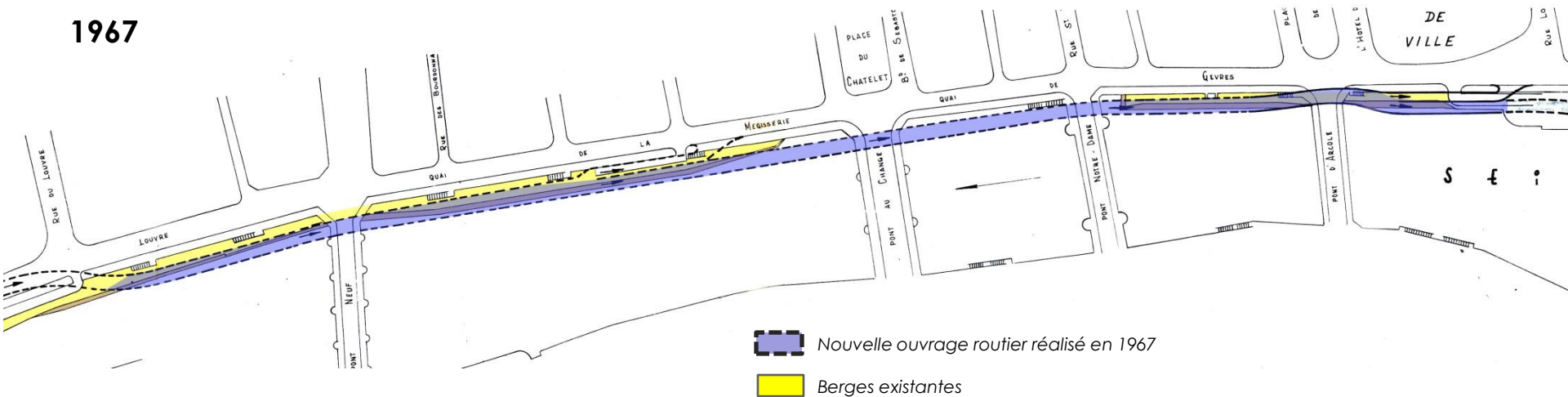
Configuration avec berge basse existante de 3 à 4m de large

HISTOIRE : La voie express Georges Pompidou

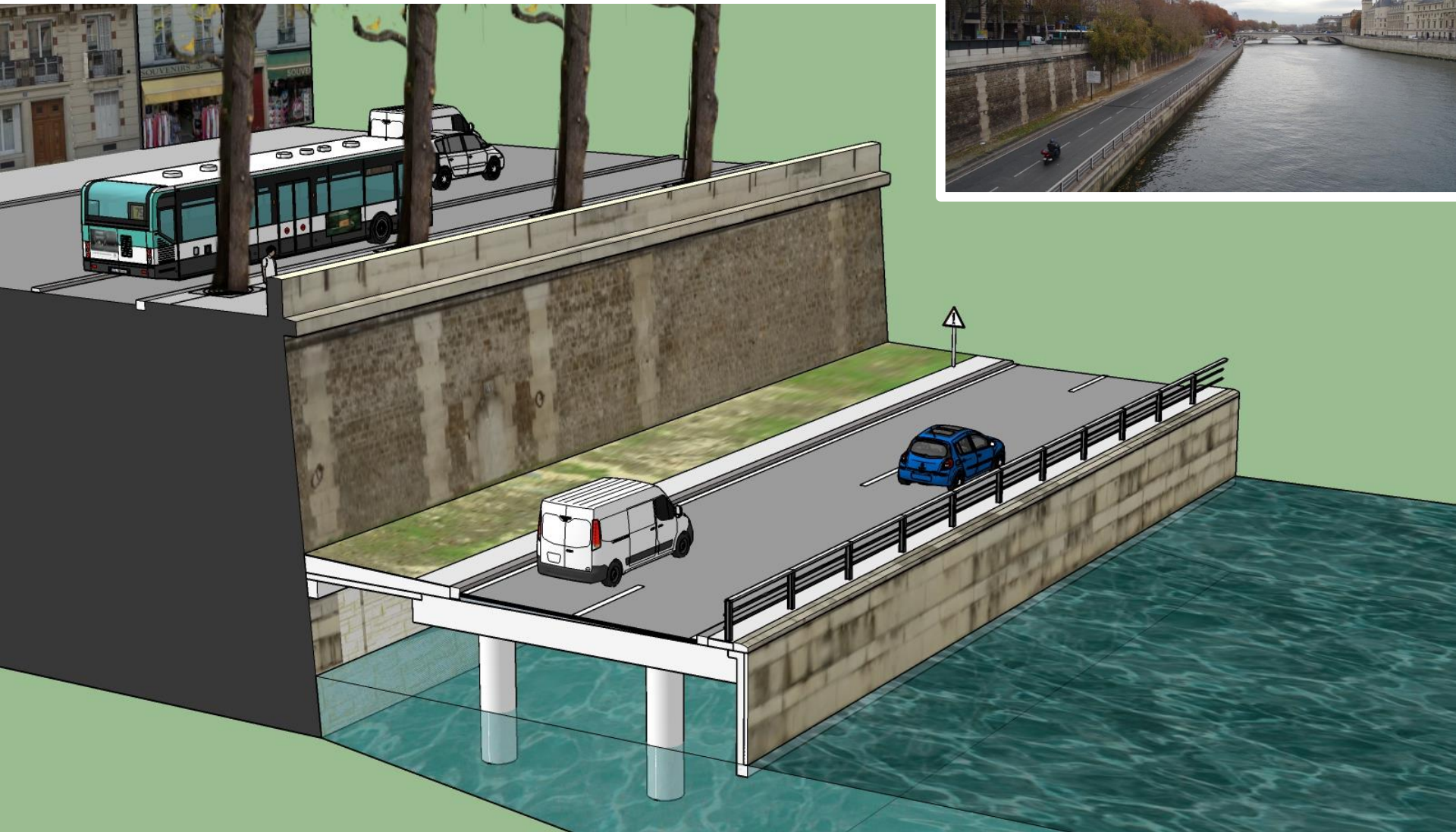
1880



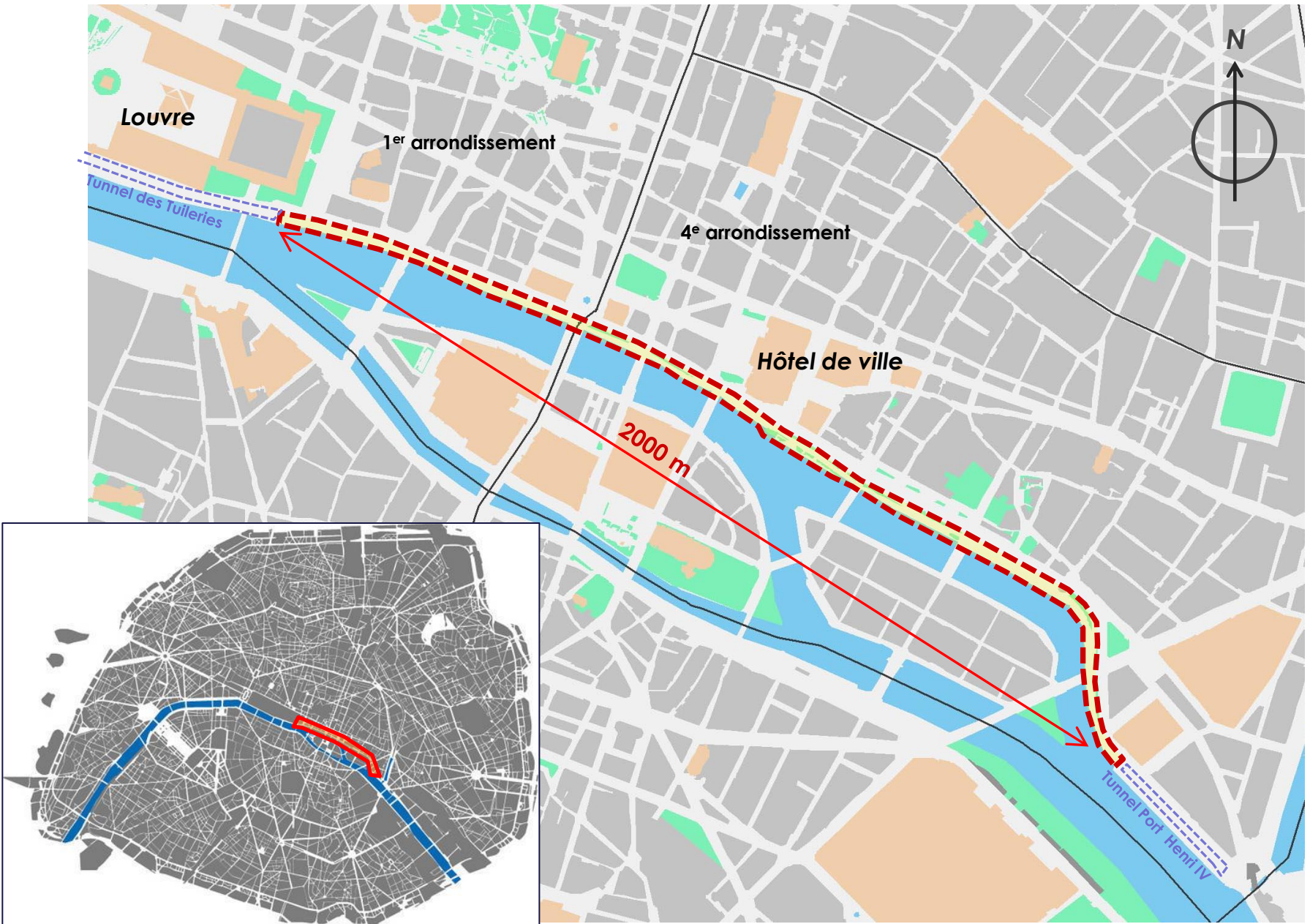
1967



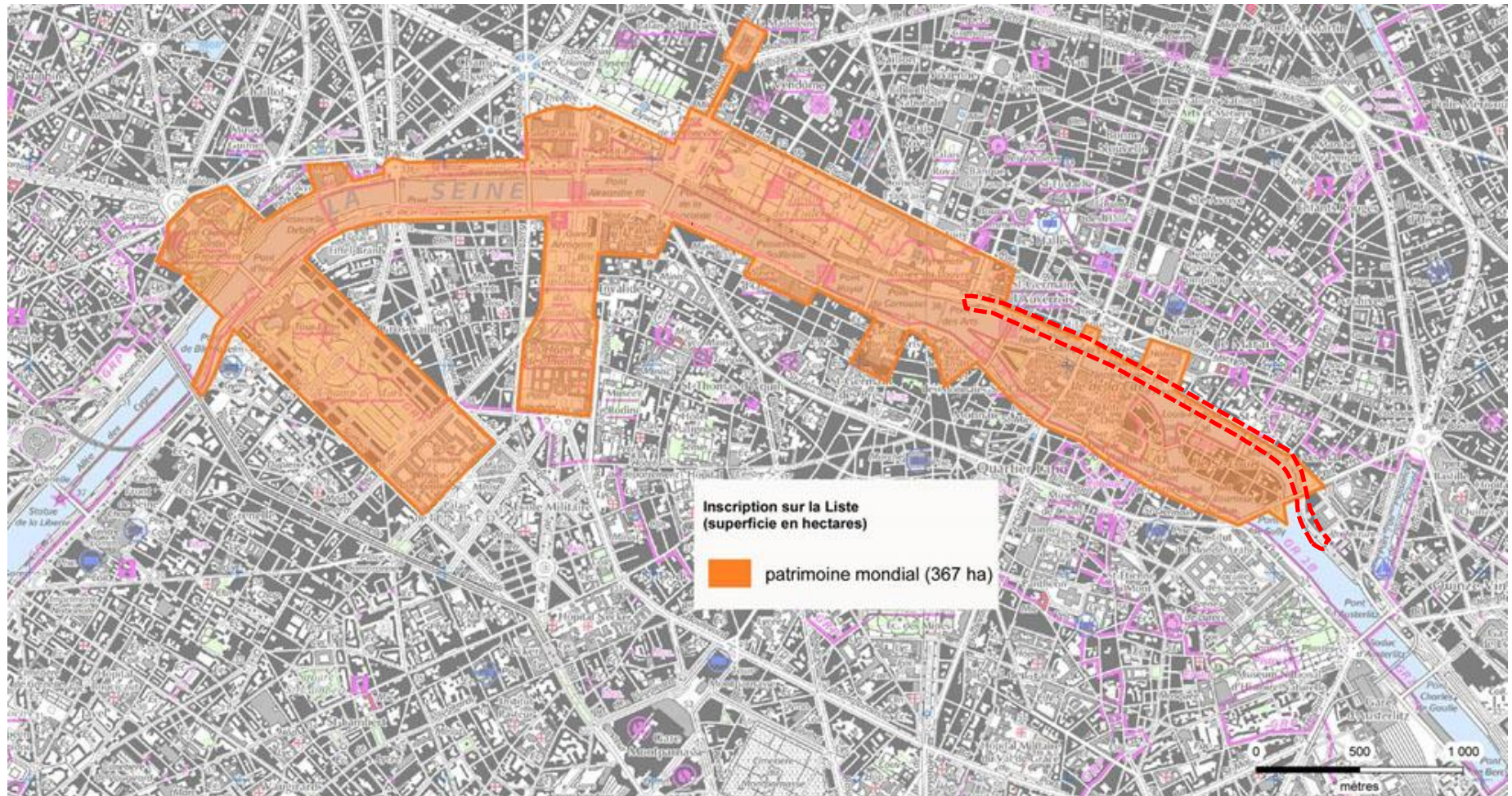
HISTOIRE : coupe de la Voie Georges Pompidou



Situation du projet

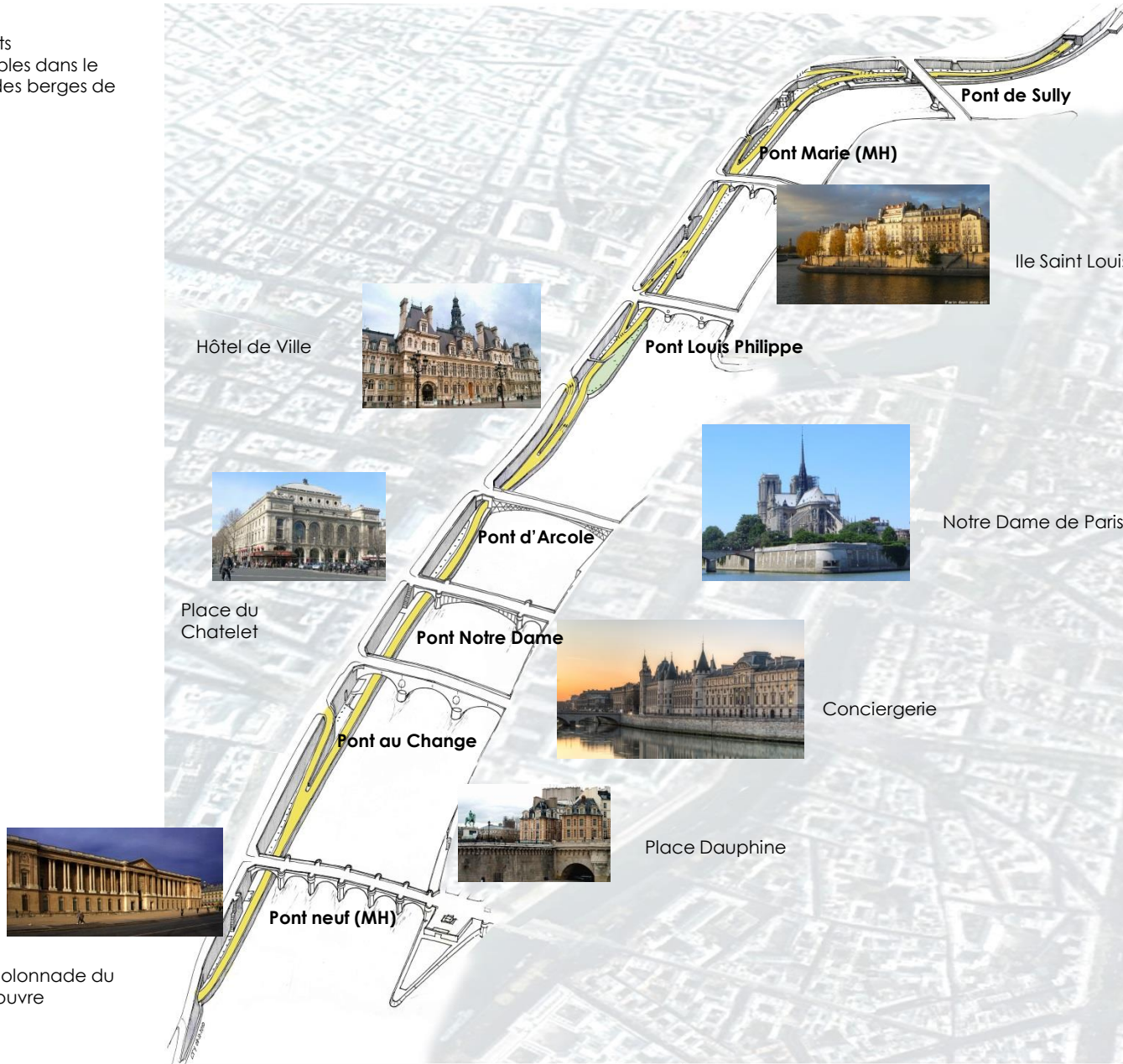


Situation du projet

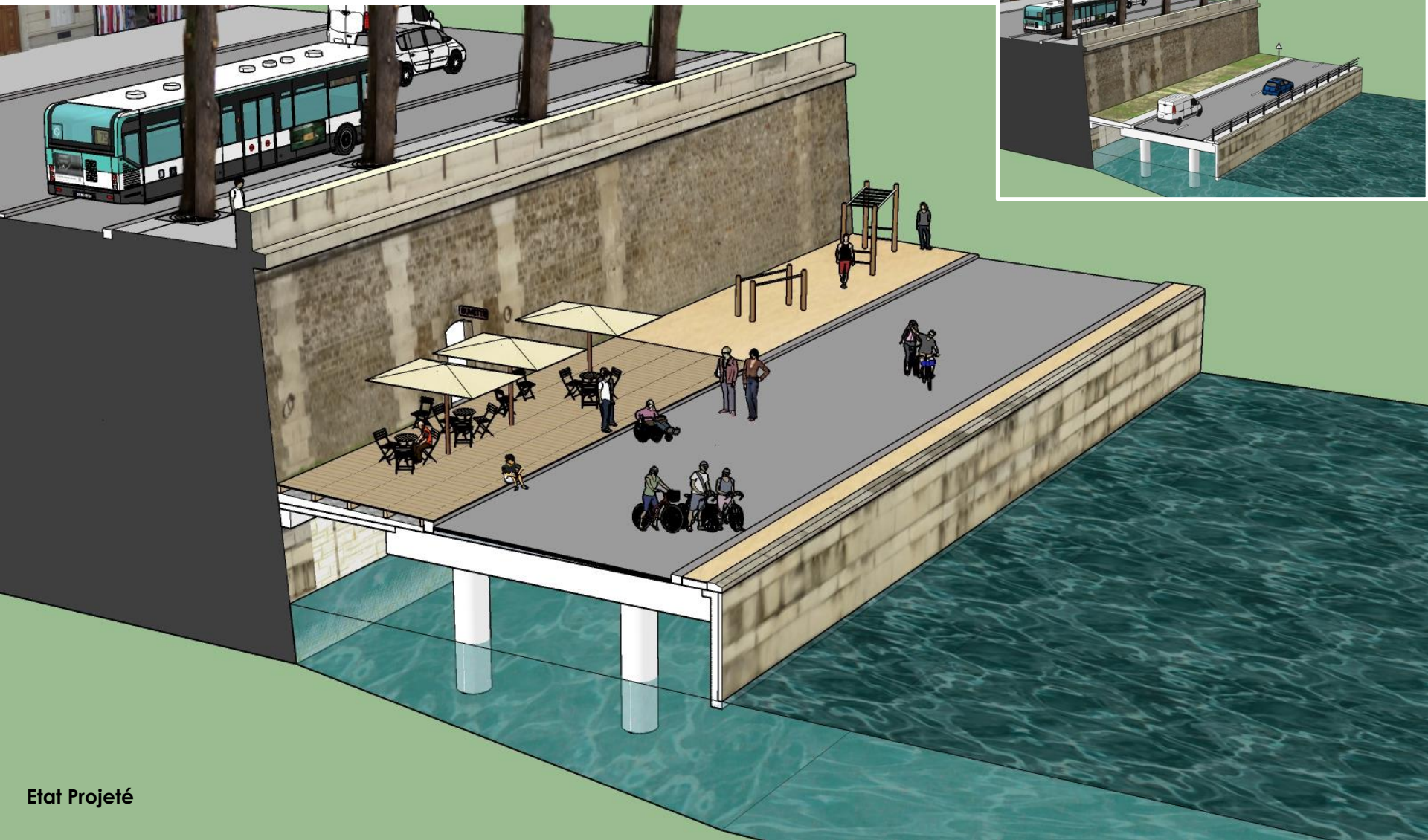


Situation du projet

Monuments remarquables dans le paysage des berges de Seine



Projet d'aménagement



Etat Projeté

Etat actuel

Projet d'aménagement

Le projet « Reconquête des berges de Seine / Acte II Rive droite » annoncé par le maire de Paris en mai 2015 consistera en la fermeture à la circulation de la voie Georges Pompidou parcourant le quai bas de la rive droite entre le tunnel des Tuileries et le tunnel Henri IV.

L'aménagement a été voulu sobre en gardant l'essentiel de la configuration du quai actuel. Il aura pour objectif la suppression de tous les équipements routiers actuels: panneaux routiers, marquage au sol, séparateurs et chasse-roues, glissière de sécurité métallique en bord à quai. Les passages piétons protégés réalisés en 2012 seront également démontés.

Les principaux travaux porteront sur l'aménagement de certains locaux existant actuellement dans les fonds de quai (murés ou squattés) et dont les changements d'affectation feront l'objet le cas échéant de demande de permis de construire par les futurs occupants. Cependant, afin d'assurer une cohérence architecturale et paysagère sur l'ensemble du site, un cahier de prescriptions architecturales a été établi pour préciser la géométrie, les matériaux et la couleur des menuiseries et enseignes.

Six locaux s'accompagneront de terrasses en bois de chêne. Les terrasses reposant sur la chaussée seront soumis à un démontage rapide en cas de crue de la Seine dans le cadre des contraintes du PPRI et de la loi sur l'eau. Ces terrasses et l'ensemble des locaux accessibles au public seront accessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et comporteront des rampes traitées dans le même bois que les terrasses. Les gardes corps reprendront le même style déjà présent dans le paysage des berges de Seine, le modèle « Ile Saint-Louis ».

Le projet prévoit en outre la pérennisation des aménagements réalisés sur les locaux numérotés de 1 à 5 à l'occasion des opérations de Paris Plages et de Paris Respire ou autres manifestations événementielles piétonnant les berges.

Enfin, un renforcement de la présence du végétal sera proposée par séquences entre chaque pont : végétalisation sur supports verticaux, pelouses et graminées, arbres palissés ou en pleine terre.

• Tunnel Tuileries



Le souterrain de 865m de long sur 8,50 m de large soit 7325 m² sous le quai longe le palais du Louvre. Le site est occupé par 2 files de circulation unidirectionnelles dans le sens ouest-est, de 2m70 de gabarit pour un ouvrage de 4m de hauteur libre. Le tunnel est pourvu d'équipements notamment de ventilation, d'éclairage, de colonnes sèches, de barrière de fermeture, de vidéosurveillance et de 4 issues de secours débouchant sur les berges basses conformément à l'instruction 2006-20 de sécurité des tunnels de plus de 300m. Il bénéficie d'une surveillance 24h/24 7j/7. Les 2 extrémités sont munies de portail métallique et en sortie sur le quai bas d'une porte étanche. Deux anciens locaux techniques servant à l'origine à l'exploitation du tunnel Tuileries sont situés respectivement en aval du pont des Arts (50m²) et sous le pont du Carrousel (95m²)

Le projet intègre les continuités piétonnes et cyclables dans le tunnel (à l'instar de ce qui se passe pendant les opérations « Paris Respire » de piétonisation de la Voie Georges Pompidou le dimanche), avec le maintien d'une file de 4m sur la chaussée pour les circulations piétonnes, vélos et de service (propreté, secours...) sur l'ensemble du linéaire du tunnel, en cohabitation avec les usages des différents tronçons.

Le projet prévoit la reprise de la trémie d'accès au tunnel côté Ouest, reprofilée pour être accessible aux personnes à mobilité réduite.

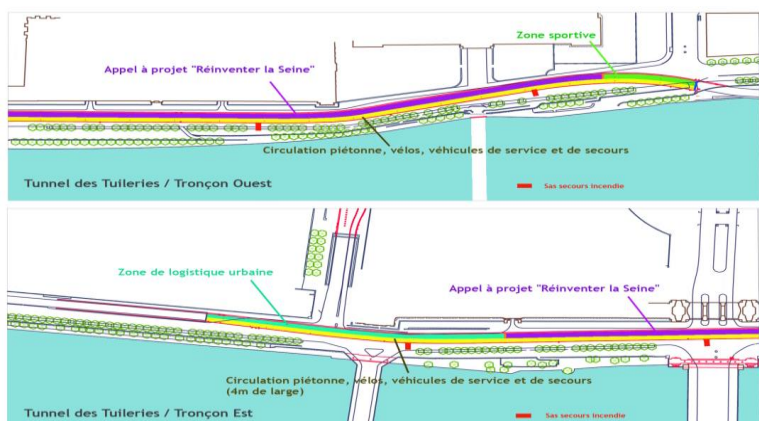
A l'ouest une zone de logistique urbaine pour les besoins propres de la Ville de Paris est réservée sur environ 2000m². Ce projet spécifique fera l'objet, le cas échéant, des autorisations requises.

Dans la partie Est, une zone sportive sur environ 500m² intègre 3 petits stadium (dont 2 innovants) de dimension 10m par 5m éclairés au sol par des leds permettront de pratiquer des jeux collectifs comme le foot ou le hand à la demande en modifiant l'éclairage des lignes du terrain selon la discipline choisie. Des sanitaires publics sont installés au sein du tunnel, à proximité

Un point de petite restauration (buvette/terrasse) prend place en sortie de tunnel sur la voie sur berges.

L'aménagement et l'exploitation des 2 locaux ,ainsi que de la partie centrale du tunnel d'une surface de 4800m² , seront déterminés par des opérateurs désignés dans le cadre d'une procédure d'appel à projets, pour le développement d'activités permettant l'animation touristique de la berge et du fleuve (ou autres activités autorisées dans la zone rouge) et s'inscrivant dans le respect des objectifs et des résultats de la concertation relative au projet.

Dans le tunnel des Tuileries, du point de vue du paysage et du patrimoine, les activités seront circonscrites à l'intérieur de la « boîte » que constitue ce tunnel et n'auront aucun impact en termes de co-visibilité éventuelle avec des monuments historiques classés ou inscrits au titre du code. Elles devront faire l'objet, le cas échéant, d'une évaluation de leurs impacts au titre du code de l'environnement.



Séquence 1

Louvre

Tunnel des Tuileries

Aval du pont Neuf

Le Projet :

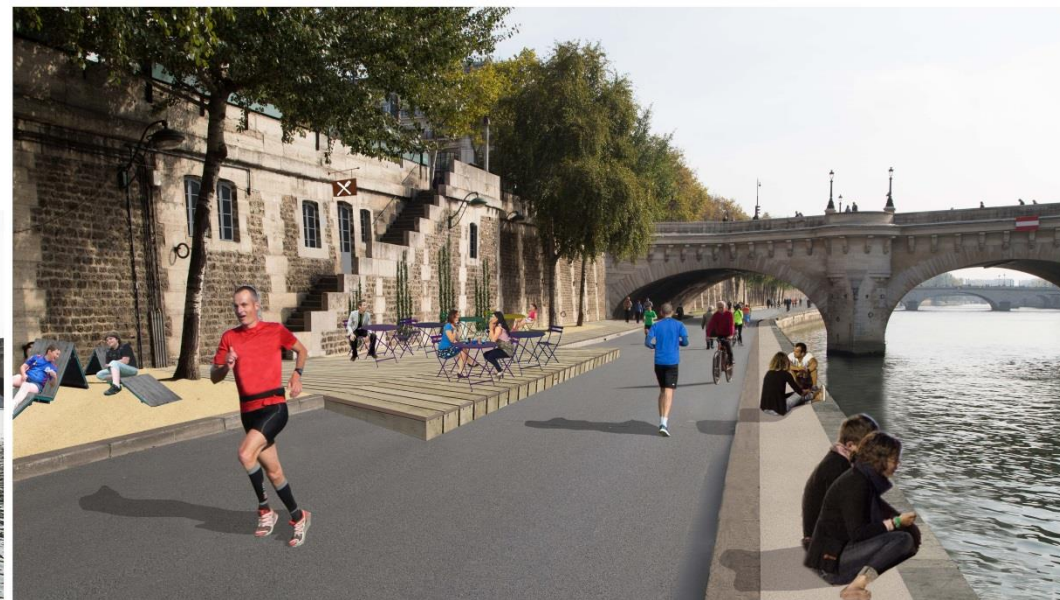
- Réutilisation des locaux à l'abandon dans le fond des quais de berges.
- Suppression de la glissière et rénovation du bord du quai
- Traitement du fond de quai
- Stabilisé élargi et rénové
- Asphalté supprimé
- Terrasse au droit du local
- Platelage



Bord à quai et pente PMR en enrobé à liant de synthèse ou asphalte clair

Séquence 1

Pont Neuf



Séquence 2



Amont du Pont Neuf

Le projet :

- Réutilisation des locaux à l'abandon dans le fond des quais de berges.
- Suppression de la glissière et rénovation du bord du quai
- Traitement du fond de quai
- Accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite : Reprofilage de la rampe châtelet.
- Rénovation du local donnant sur la rampe + création d'une terrasse en contre-bas.

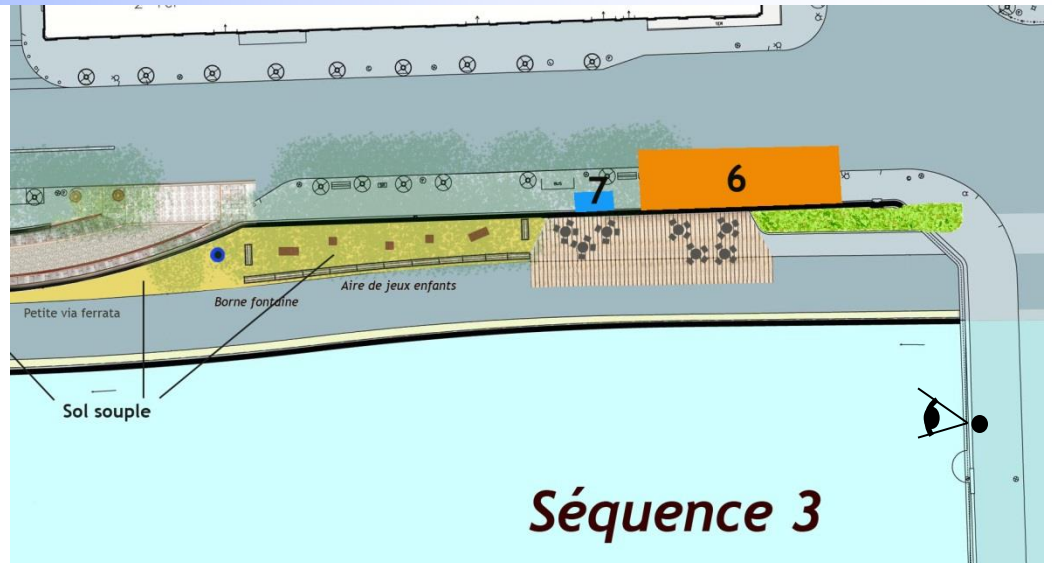
Séquence 2



Photo de l'existant



Séquence 3



Aval du Pont au Change

Le Projet :

- Réutilisation des locaux à l'abandon dans le fond des quais de berges.
- Suppression de la glissière et rénovation du bord du quai
- Traitement du fond de quai
- Création d'une aire de jeu
- Platelage bois pour une terrasse
- Renforcement de la végétation, type graminées



Séquence 3

- Création d'une aire de jeu

parcours en bois type bois flotté

réalisé par les bucherons-sculpteurs du Bois de Vincennes
à partir d'arbres parisiens abattus pour raison phytosanitaire:



Parcours de billes fabriqué dans une grume par les bucherons du Bois de Vincennes



Aire de jeux fabriquée par les bucherons du Bois de Vincennes
Liaisons des grumes par tenon mortaise

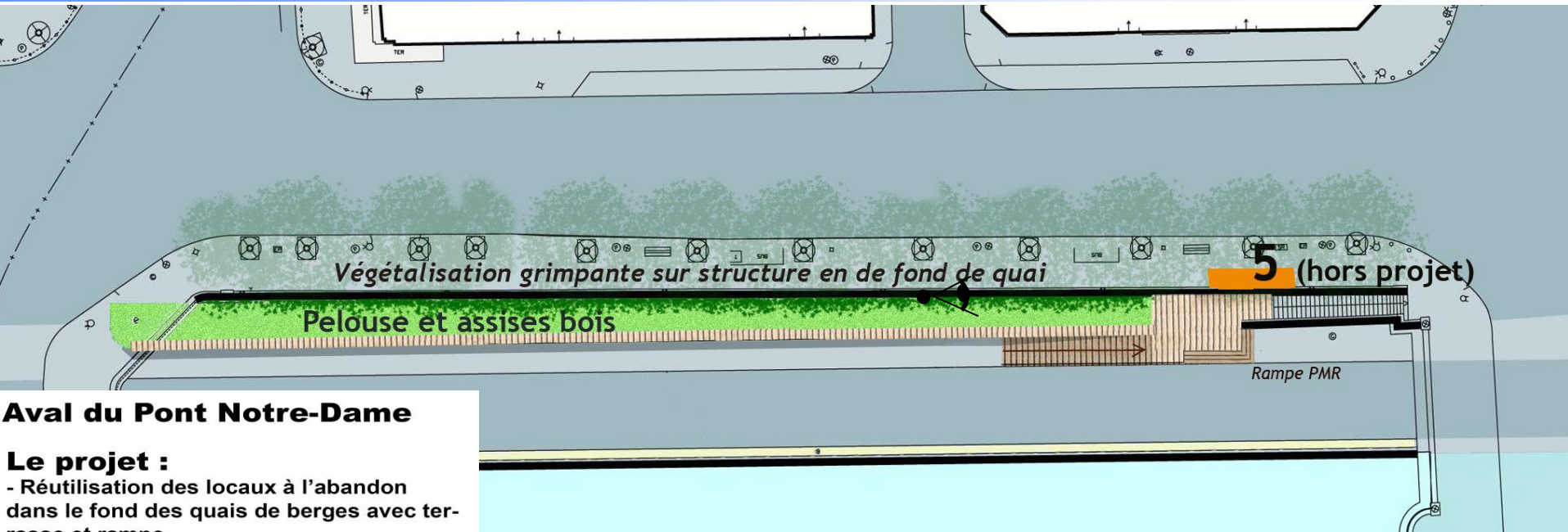


Fond de quai actuel en aval du pont au Change
220 m² - 6 arbres existants



Carte postale 1900 – Grumes de bois en premier plan

Séquence 4



Aval du Pont Notre-Dame

Le projet :

- Réutilisation des locaux à l'abandon dans le fond des quais de berges avec terrasse et rampe.
- Suppression de la glissière et rénovation du bord du quai.
- Végétalisation du mur de fond de quai (type Kiwi) et pelouse.
- Assise en platelage bois sur muret existant.
- Local en fond de quai et terrasse au droit du local
- Accès PMR à cette terrasse
- Réfection du muret.



Photo de l'existant



Séquence 4

- Végétalisation du mur de fond de quai

Pelouse au sol accessible au public

Plantes grimpantes et fruits comestibles

Treillage avec fruits comestibles:
en acier peint

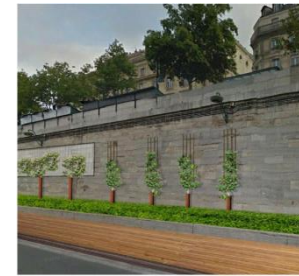


Actinidia chinensis
(kiwi)



Vitis vinifera
(Chasselas)

Filet avec plantes grimpantes à fleurs:
en corde de type pêche



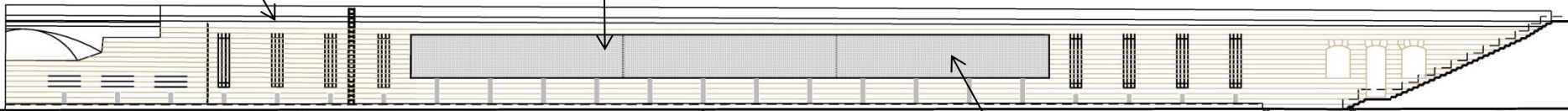
Photomontages



Mur actuel entre le pont au Change et le pont Notre-Dame
80m de long - 5 m de haut - exposition plein Sud



Photomontages



Arbustes à fruits comestibles:



Ribes rubrum
(groseiller)



Rubus fruticosus
(mûres)

Tubes contenant le substrat:

en acier peint diamètre 35 cm
référence parisienne du Duc d'Albe

Rythme reprenant celui de l'appareillage
du mur ancien du fond de quai



Plantes grimpantes à fleurs, essences communes d'Ile de France:



Lonicera
(chèvrefeuille)

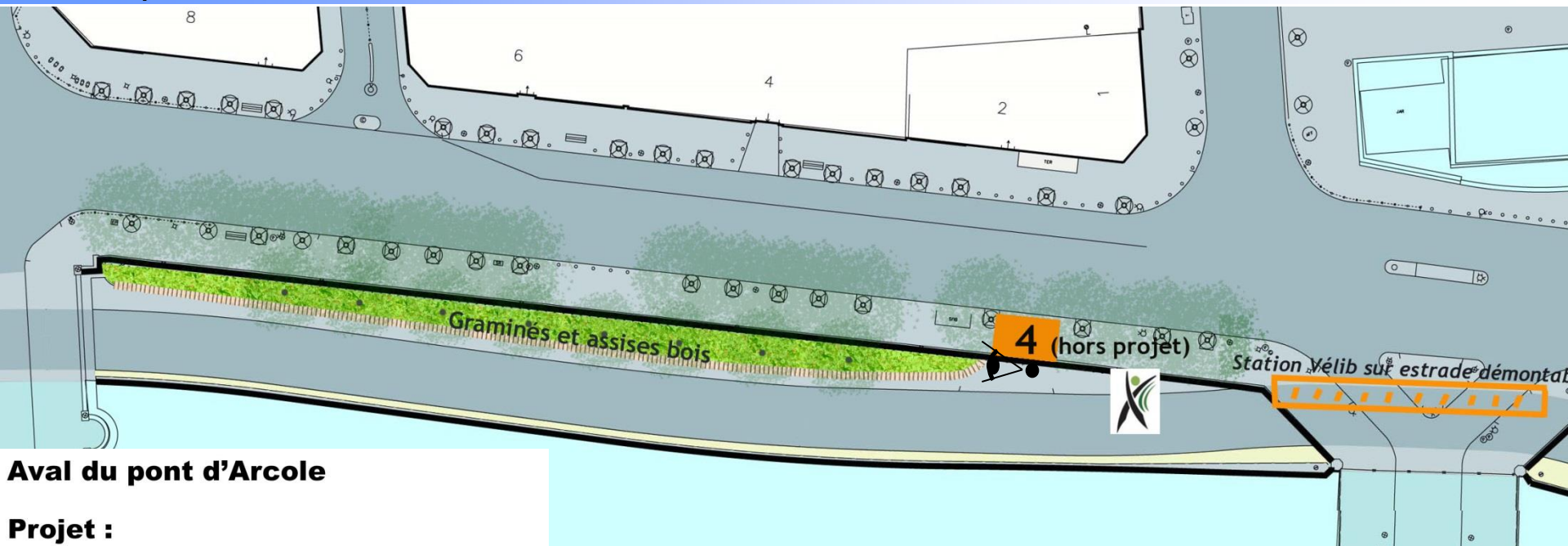


Clematis
(clématite)



Rosa
(rosier)

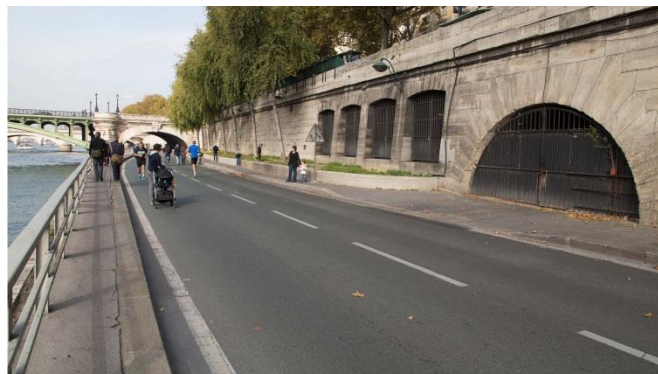
Séquence 5



Aval du pont d'Arcole

Projet :

- Réutilisation des locaux à l'abandon dans le fond des quais de berges.
- Suppression de la glissière et rénovation du bord du quai
- Traitement du fond de quai
- Assise en bois sur muret existant
- Espace végétalisé graminées
- Réfection du muret



Séquence 5

-Traitement du fond de quai

Plantation de graminées et vivaces à floraison bleue en relation avec l'atmosphère de berge de Seine:



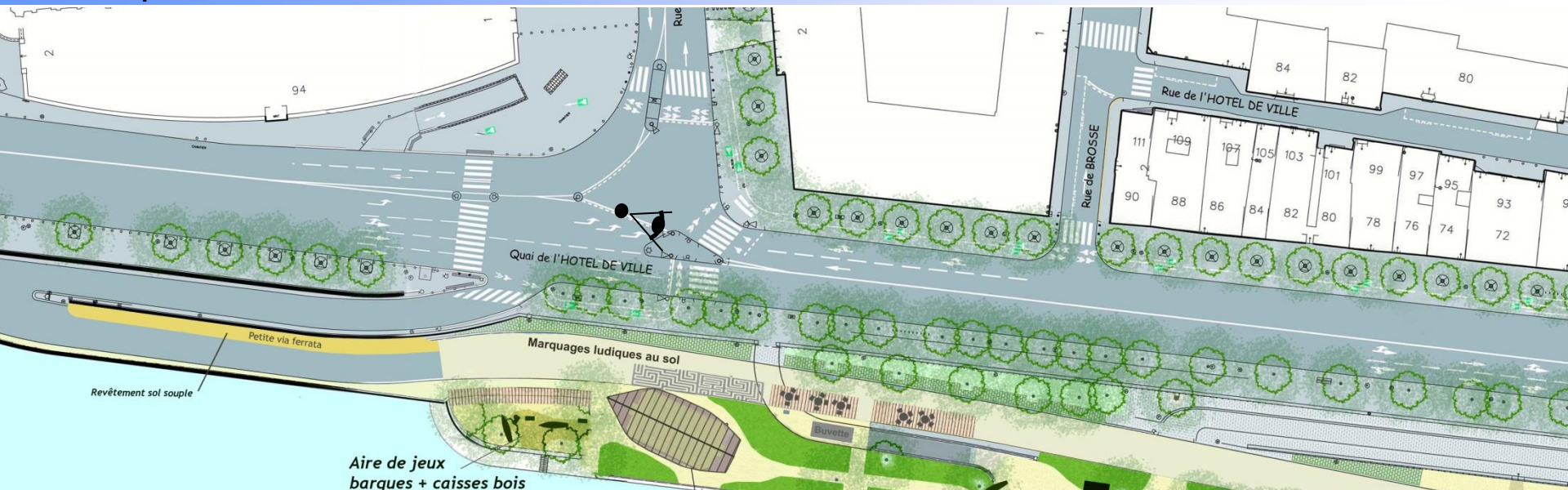
Fond de quai actuel en séquence 5 : 340 m²



Traitement végétal du fond de quai
qui sera amorcé en séquence 3 : 75 m²
Fond de quai actuel



Séquence 6



Square de l'hôtel de ville

Le projet :

- Renforcement de la végétalisation du square (pelouse ou allée de stabilisé)
- Démolition du muret
- Création d'une aire de jeu enfants
- Installation d'un City Stade



Séquence 6

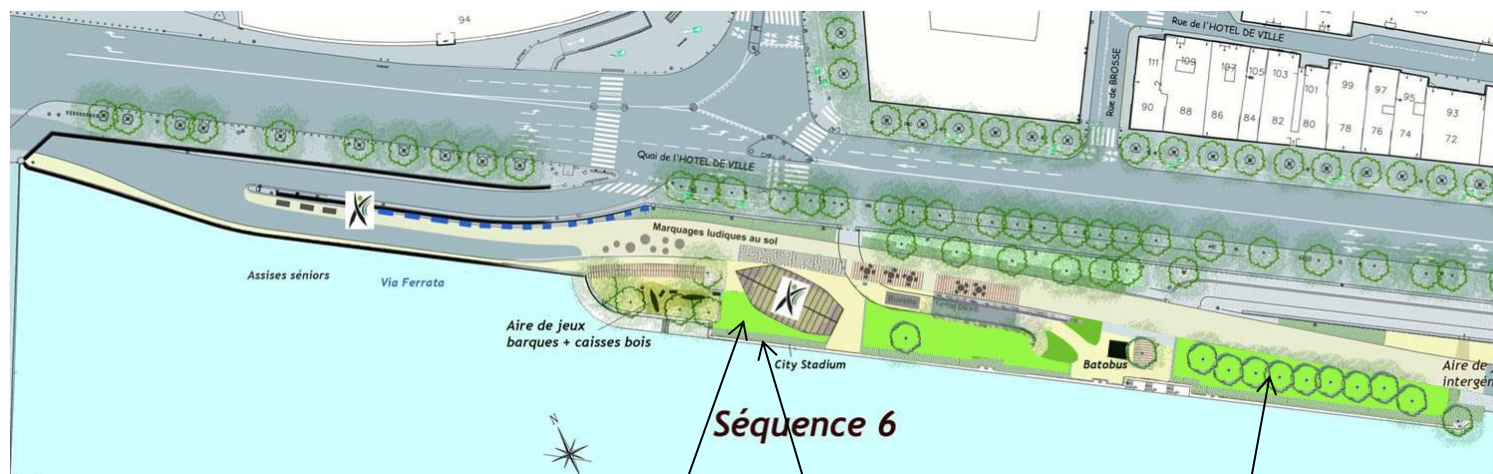
Square de l'hôtel de ville

Le projet :

- Renforcement de la végétalisation du square (pelouse ou allée de stabilisé)
- Démolition du muret
- Création d'une aire de jeu enfants
- Installation d'un City Stade



Etat actuel du square en partie amont



Un sol en pelouse tondue accessible et pavés engazonnés en bord à quai servant d'allée référence de la séquence 8 réalisée en 2012



Des lierres retombants en bord à quai référence des îles de la Cite et Saint Louis



Du mobilier pour la détente et la contemplation des quais et ponts de la Seine

Séquence 6



City stadium

Maille métallique sur structure métal ou bois
en coque retournée



Proposition s'inspirant des structures métalliques des volières dans les parcs et jardins.



Proposition s'inspirant de l'architecture navale des coque de bois en bois, rappelant ainsi l'histoire fluviale du site.

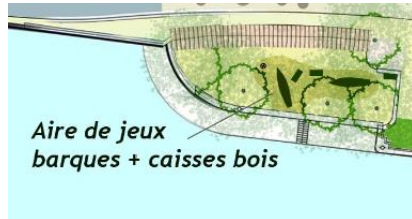


Séquence 6

- Création d'une aire de jeu enfants

Jeux et installations en bois racontant l'histoire du site

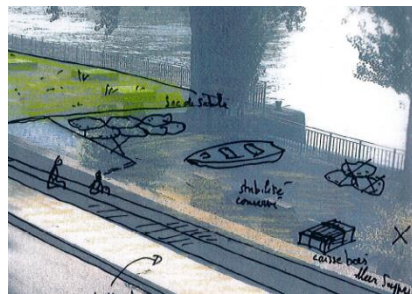
Un espace pour les 3-7 ans dans l'esprit «déchargement de quai» avec un canot, un labyrinthe de caisses... conçus sur mesure.



Exemple de jeu-labyrinthe en caisses



Etat actuel de l'aire en partie aval du square



Esquisse

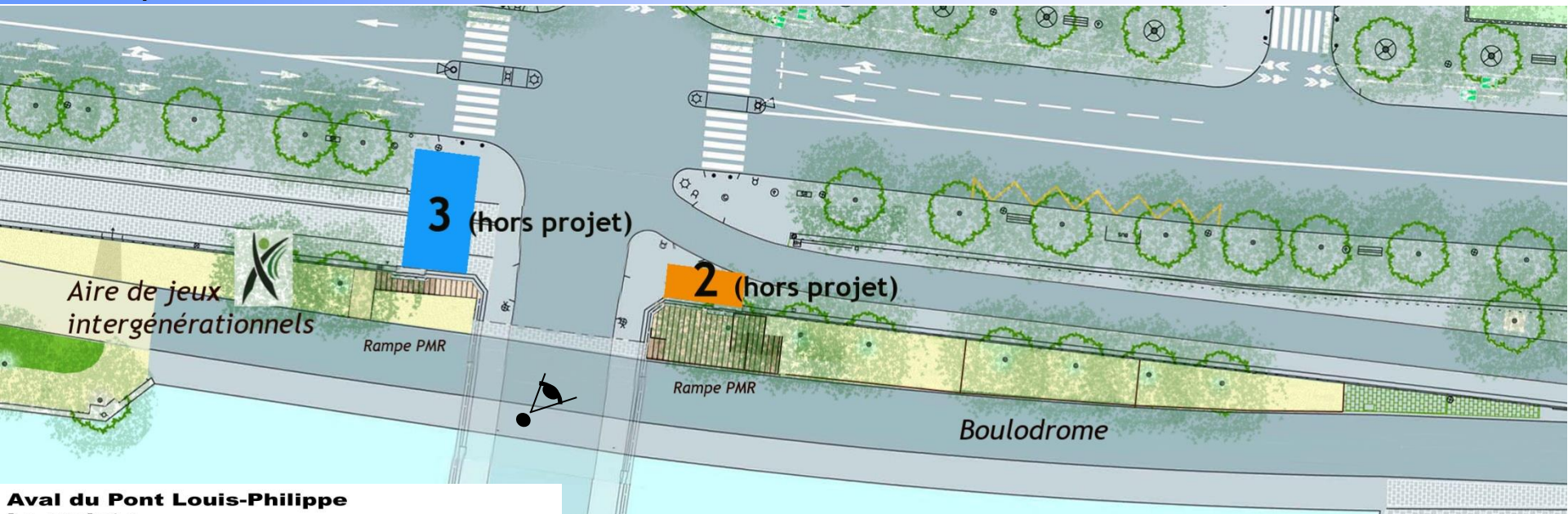


Photomontage



Canot de la Préfecture de Police et déchargements de contenants – cartes postales 1900

Séquence 7



Aval du Pont Louis-Philippe

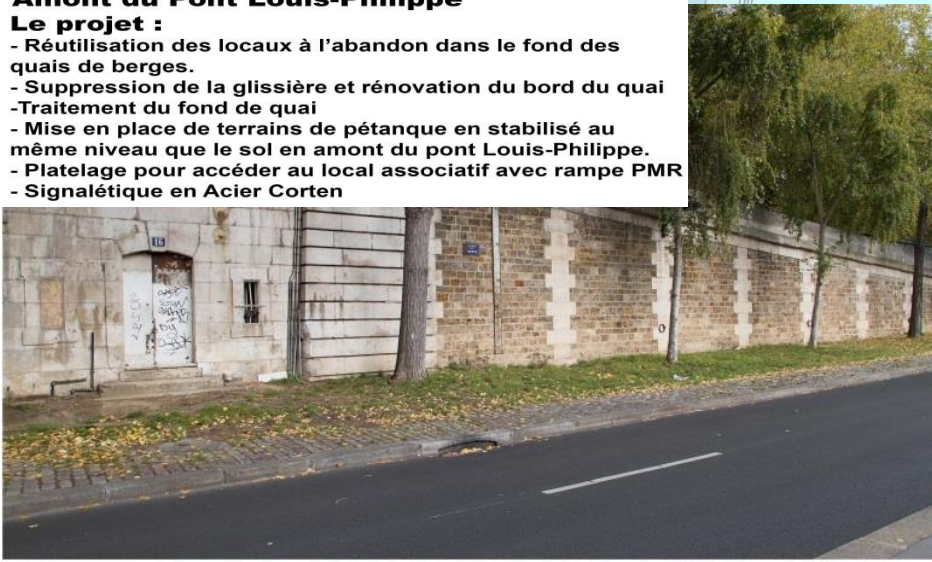
Le projet :

- Rampe accessibilité PMR au droit du local transformé en sanitaires PMR

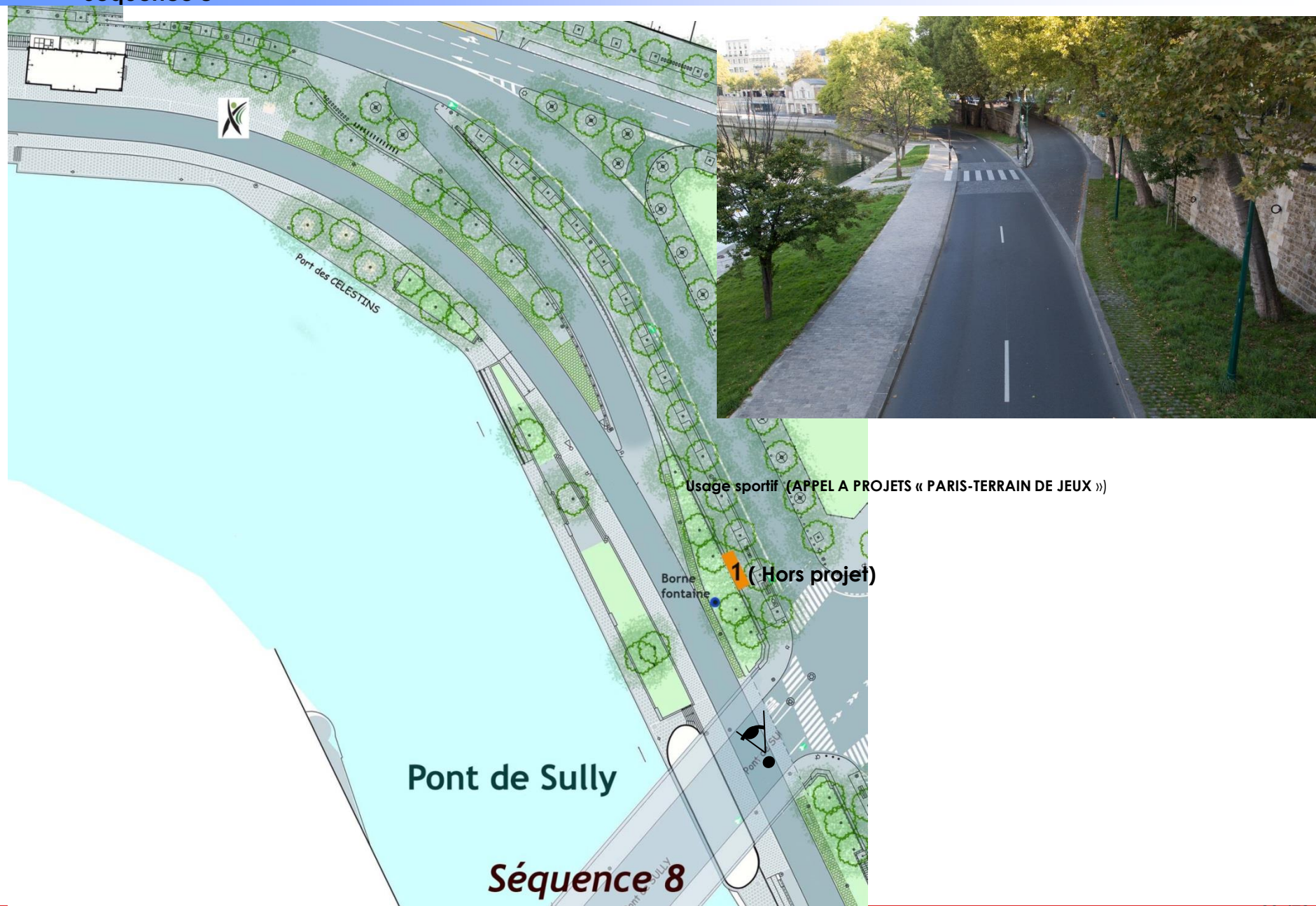
Amont du Pont Louis-Philippe

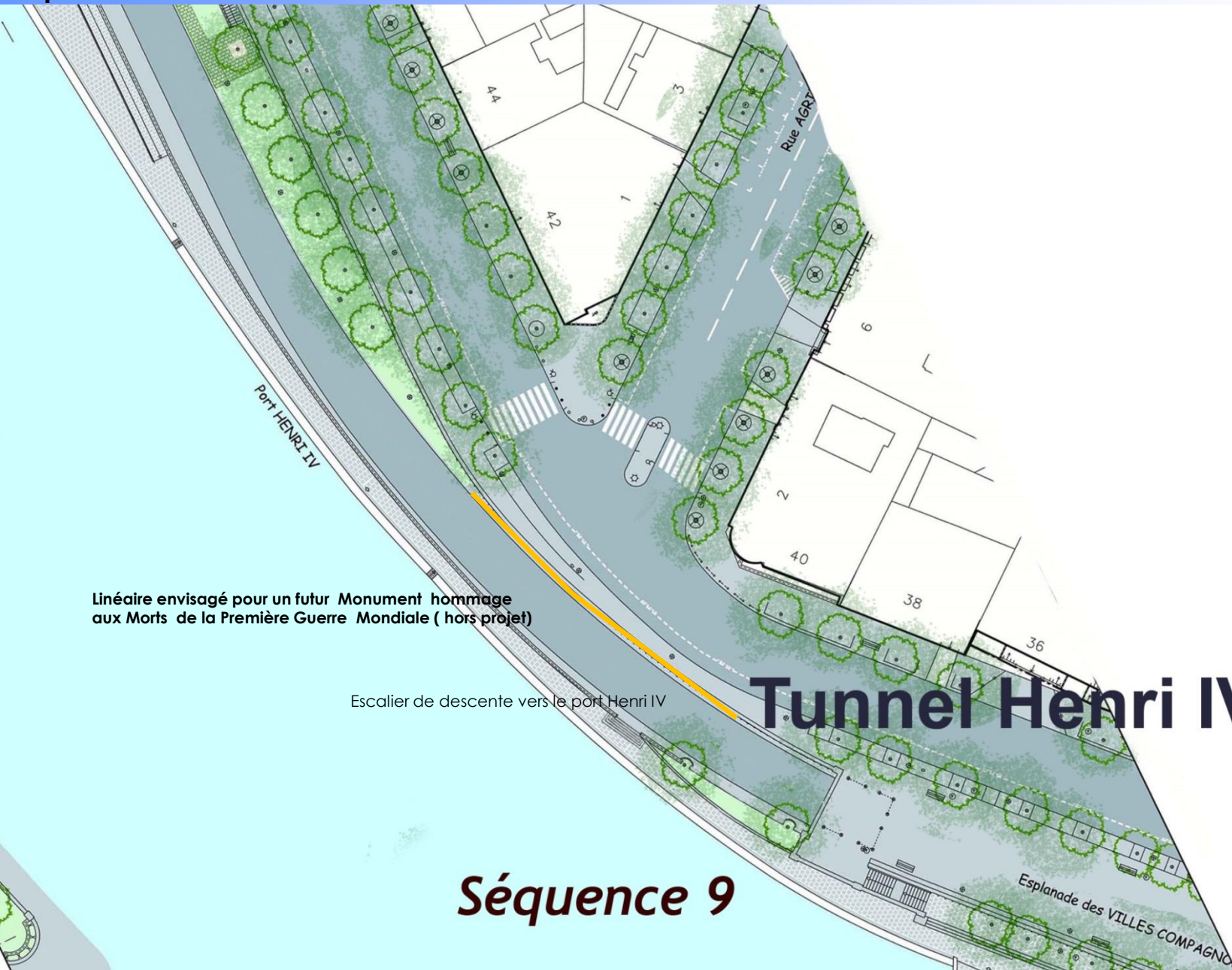
Le projet :

- Réutilisation des locaux à l'abandon dans le fond des quais de berges.
- Suppression de la glissière et rénovation du bord du quai
- Traitement du fond de quai
- Mise en place de terrains de pétanque en stabilisé au même niveau que le sol en amont du pont Louis-Philippe.
- Platelage pour accéder au local associatif avec rampe PMR
- Signalétique en Acier Corten



Séquence 8





Linéaire envisagé pour un futur Monument hommage aux Morts de la Première Guerre Mondiale (hors projet)

Escalier de descente vers le port Henri IV

Tunnel Henri IV

Séquence 9

Tunnel Henri IV

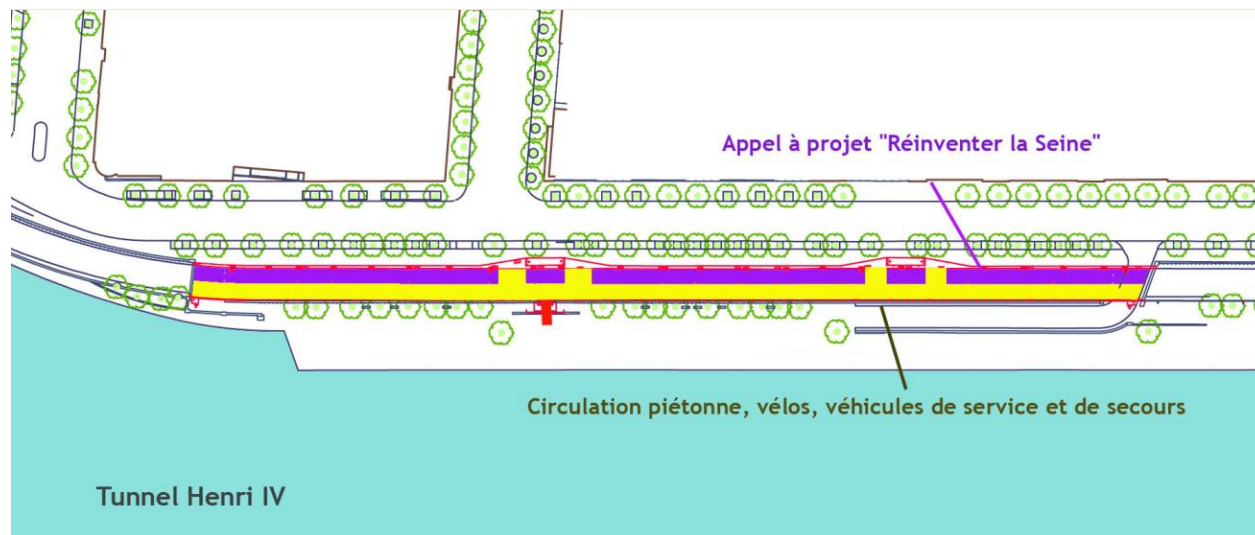


Le souterrain Henri IV de 240m de long sur 8m de large soit 1920 m² se situe sous l'esplanade des Villes Compagnons de la Libération, le long du port Henri IV. Le site est occupé par 2 files unidirectionnelles dans le sens ouest-est de 3,50m hauteur libre. Le tunnel est pourvu de ventilateurs, d'éclairage, de vidéosurveillance et d'une issue de secours débouchant sur la berge basse. Les 2 extrémités sont munies de portail métallique.

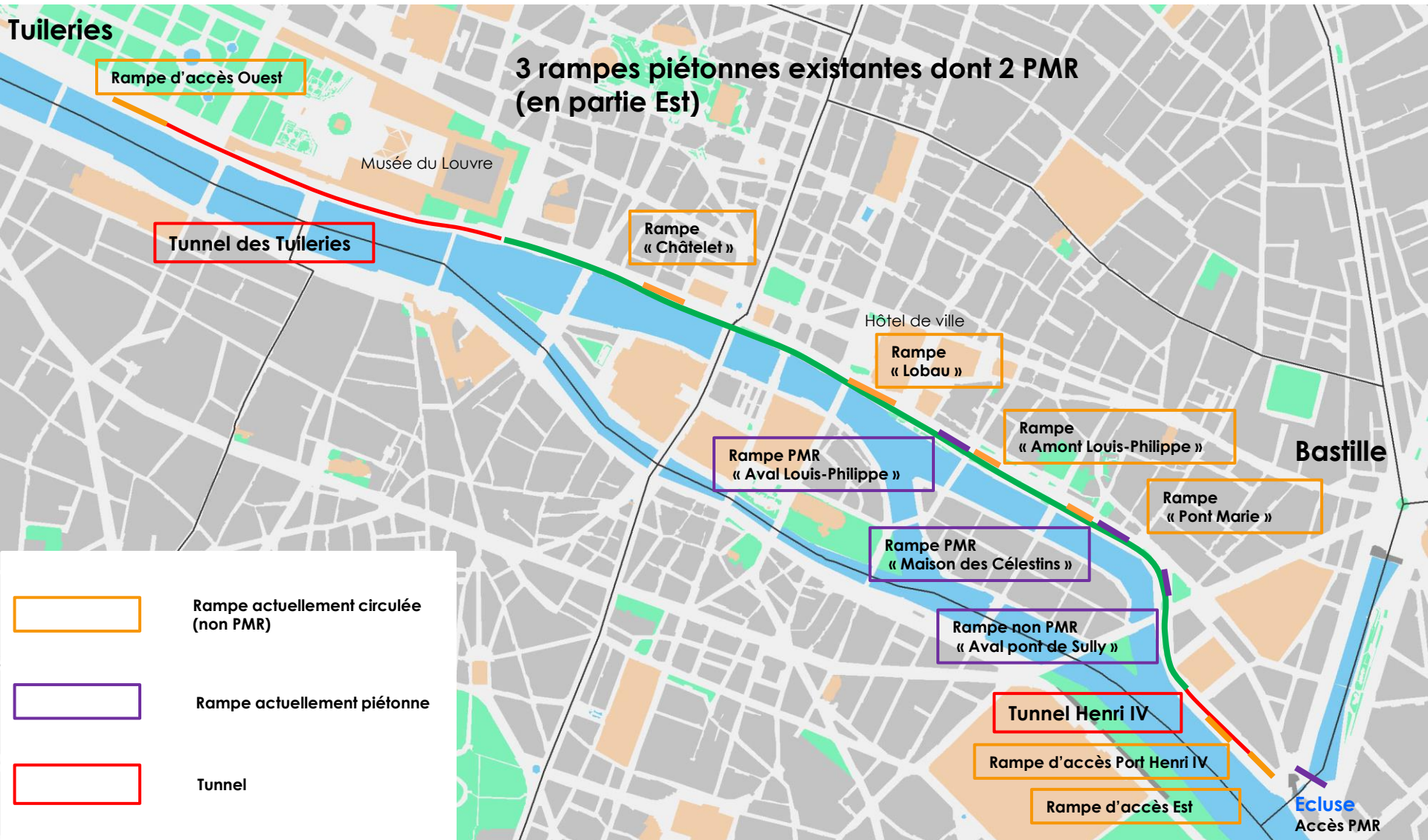
L'aménagement et l'exploitation du tunnel seront déterminés par des opérateurs désignés dans le cadre d'une procédure d'appel à projets, pour le développement d'activités permettant l'animation touristique de la berge et du fleuve (ou autres activités autorisées dans la zone rouge) et s'inscrivant dans le respect des objectifs et des résultats de la concertation relative au projet.

Dans le tunnel, les activités devront être compatibles avec les continuités piétonnes et cyclables et elles ne pourront donc se développer que sur une largeur réduite préservant au moins un passage de 4m.

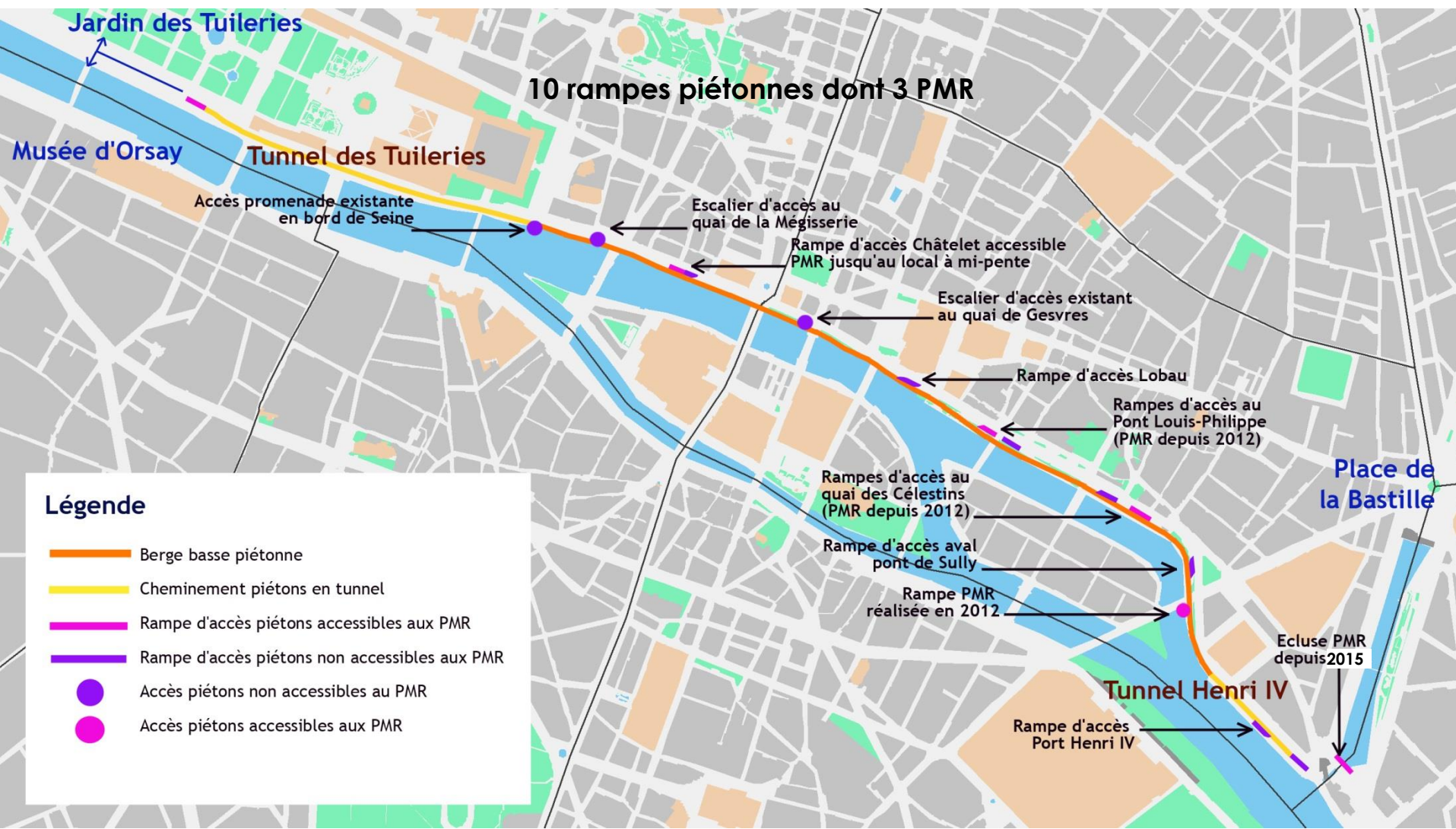
Du point de vue du paysage et du patrimoine, les activités dans ce tunnel seront circonscrites à l'intérieur de la « boîte » que constitue ce tunnel et n'auront aucun impact en termes de co-visibilité éventuelle avec des monuments historiques classés ou inscrits au titre du code. Elles devront faire l'objet, le cas échéant, d'une évaluation de leurs impacts au titre du code de l'environnement.



Accès aux berges – état existant



Accès aux berges – état projeté



Revêtements

Sol Souple couleur sable



Pavés enherbés



Stabilisé

Equipements sportifs



AGRES 2 ECHELLES SUSPENSION



AGRES 4 CORDES / ANNEAUX



AGRES 7 BARRES TRACTION



AGRES 10 ESPACE ETIREMENT

Quelques agrès seront implantés dans le fond de quai, dans l'alignement des arbres

Exemples d'agrès implantés sur les berges rive gauche



Deux parcours d'habileté sur les murs de soutènement des rampes seront réalisés en accrochant ponctuellement de petits éléments (prises, supports) dans les joints

Parcours d'habileté au pont des Invalides en rive gauche

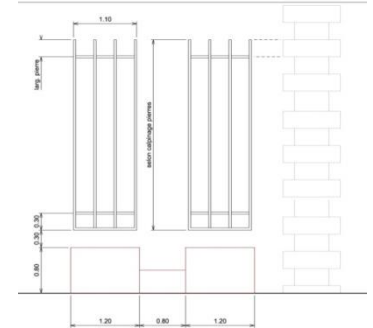
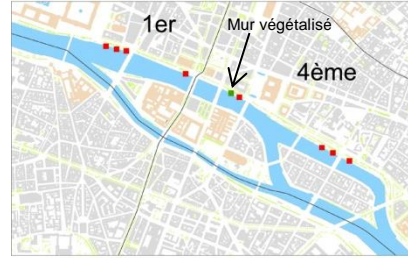
Plantations



Carte postale 1900

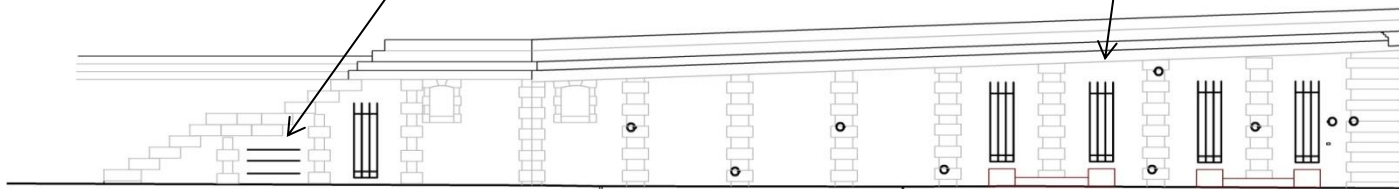
Arbres fruitiers palissés
environ 25 arbres sur 8 sites

pommiers, poiriers ou pruniers,
en palmettes ou en double U
en pleine terre quand c'est possible
ou en bacs en acier peint



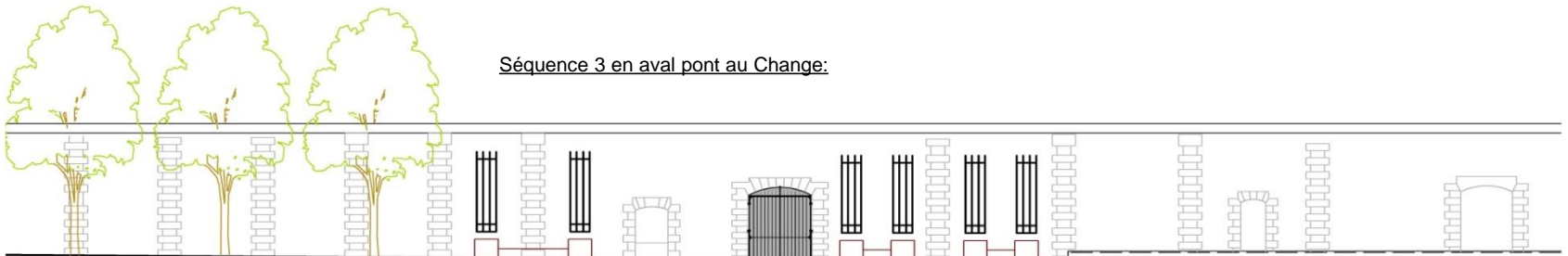
Détail de la structure de palissage
fixée sur le mur

Séquence 1 en aval pont Neuf:



treillage fixé au mur en acier peint
bac en acier peint
banquette bois en prolongation du sol en platelage bois

Séquence 3 en aval pont au Change:



Mobiliers

Signalétique: en acier découpé peint



Tonneaux de récupération aux abords des concessions:

environ 30 tonneaux mis à disposition des concessionnaires des locaux ou exploités par les services de la Ville pour inciter au fleurissement des terrasses des locaux d'activité en relation avec l'histoire du site.



Carte postale 1900



Exemple de tonneaux avec des plantes aromatiques, de la vigne.



Utilisation actuelle de tonneaux sur la promenade rive droite - Terrasse de la péniche Marcounet

Mobiliers



2 nouvelles implantations de borne fontaine



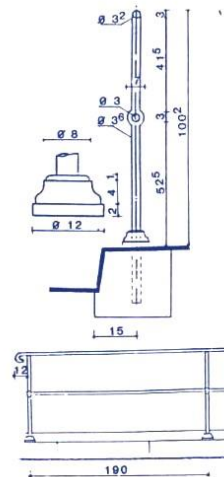
Réceptacle de propreté



Mobilier éclairage conservé, luminaires leds

MATERIAU <i>acier</i>		AGREMENT 18-11-86
DIMENSIONS <i>hauteur main courante : 1,00m entre-axe montants : 1,90m</i>	POIDS	
COULEUR <i>marron foncé RAL 8017</i>		CREATEUR :
FIXATION <i>par scellement, profondeur : 0,30m</i>		
DEGAGEMENT PERIMETRAL		GESTIONNAIRE : DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS
OPTIONS		
IMPLANTATION <i>le long des berges de la Seine sur la rive de l'île Saint-Louis</i>		COÛTS INDICATIFS : FOURNITURE
		POSE
		REFERENCE DU CATALOGUE VOIRIE :

CONSEILS D'UTILISATION aux abords d'un dénivelé conséquent en prévention des chutes, ou en protection de trottoir



LOCAUX : prescriptions architecturales sur le traitement des menuiseries des futurs locaux à aménager.

Le projet d'aménagement des locaux en fond de quai aura comme objectif d'assurer une cohérence esthétique de l'ensemble des menuiseries dans le paysage des quais bas des berges de Seine,

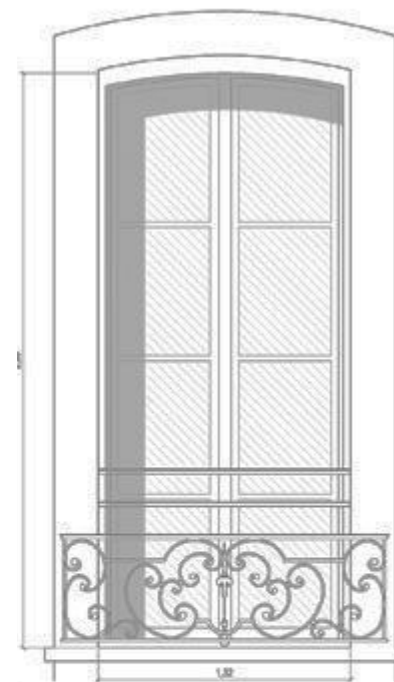
Aussi, l'ensemble des menuiseries sera traité en bois peint gris ardoise, RAL 7031 ou RAL 7015 (essai préalable à réaliser sur site avant mise en peinture de l'ensemble).

Le recouplement géométrique s'inspire directement des croisées à petits bois traditionnelles des immeubles historiques en pierre de taille calcaire,

En revanche, les locaux 4 et 6 conservant leurs grilles actuelles n'auront pas l'obligation d'un traitement en bois. Cependant, les grilles seront peintes avec le même nuancier retenu pour les menuiseries bois.



Fenêtre à croisée classique 17^e/18^e siècle (Beaune)
Couleur gris ardoise sur fond pierre calcaire,



Exemple de fenêtre bois à croisée et petits bois sur un immeuble 18^e/Louis XV

L'harmonie esthétique de ce projet d'aménagement passera également par l'adoption d'un style d'enseigne identique pour les types d'occupations envisagées.

Ainsi, l'usage des futurs locaux sera annoncé par une plaque découpée en acier Corten suspendue à une potence en fer forgée ancrée perpendiculairement à la façade, ou fixé en décalé devant la pierre de façade. Leurs effets graphiques détermineront leurs dimensions finales. Un retro éclairage à diodes pourra être proposé pour assurer l'identification des lieux en période nocturne.



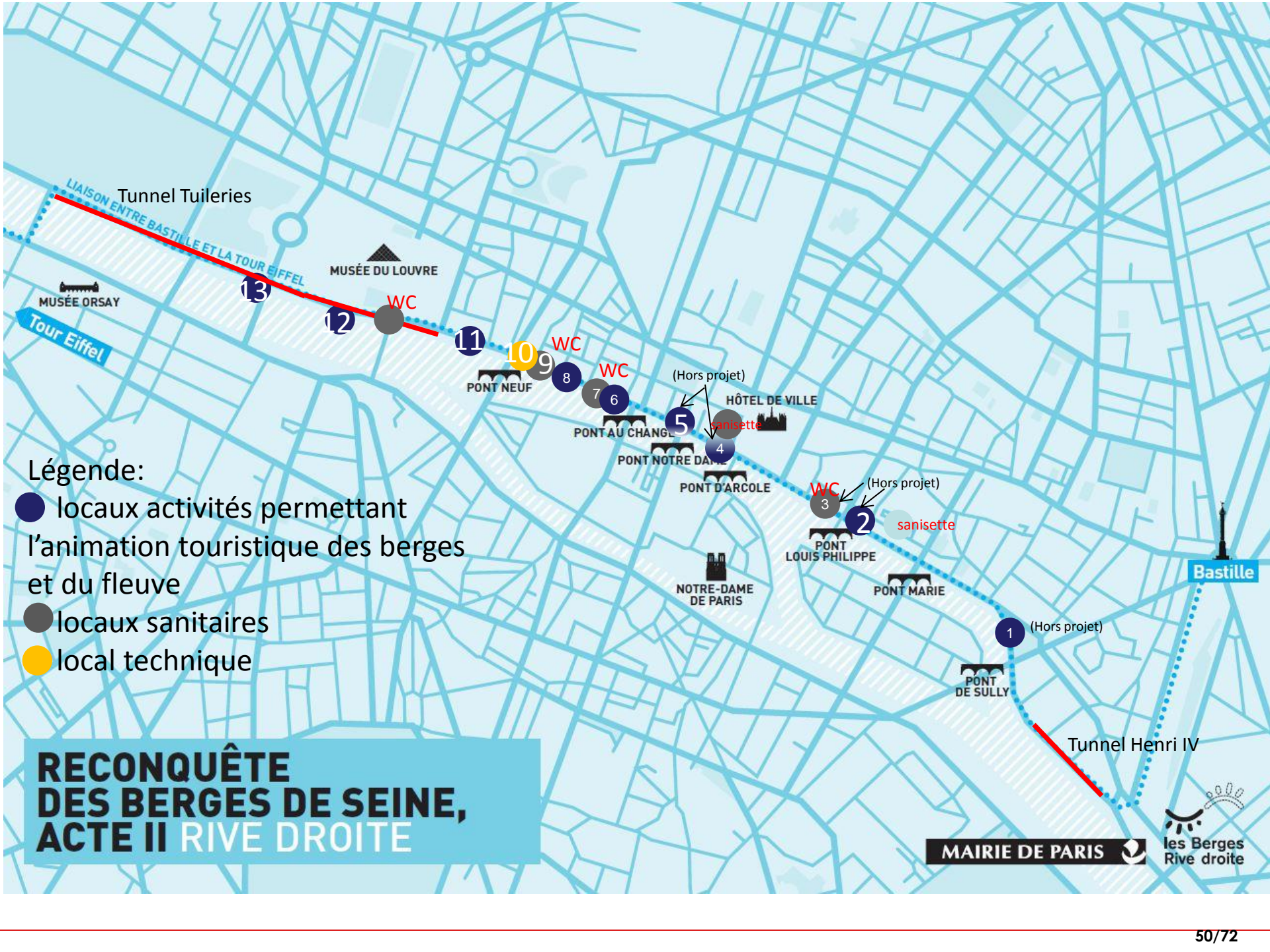
Exemples d'enseignes en acier découpé / avec rétro éclairage nocturne



RAL 7015



RAL 7031



LIAISON ENTRE BASTILLE ET LA TOUR EIFFEL

MUSÉE ORSAY
Tour Eiffel

MUSÉE DU LOUVRE
WC

PONT NEUF
WC

PONT AU CHANGEMENT
PONT NOTRE DAME
HÔTEL DE VILLE
sanisette
(Hors projet)

PONT D'ARCOLE
WC
PONT LOUIS PHILIPPE
sanisette
(Hors projet)

NOTRE-DAME DE PARIS

PONT MARIE

PONT DE SULLY
1 (Hors projet)

Tunnel Henri IV

Bastille

- Légende:
- locaux activités permettant l'animation touristique des berges et du fleuve
 - locaux sanitaires
 - local technique

RECONQUÊTE DES BERGES DE SEINE, ACTE II RIVE DROITE

MAIRIE DE PARIS



Aménagement des locaux en descendant le cours de la Seine depuis le Pont de Sully

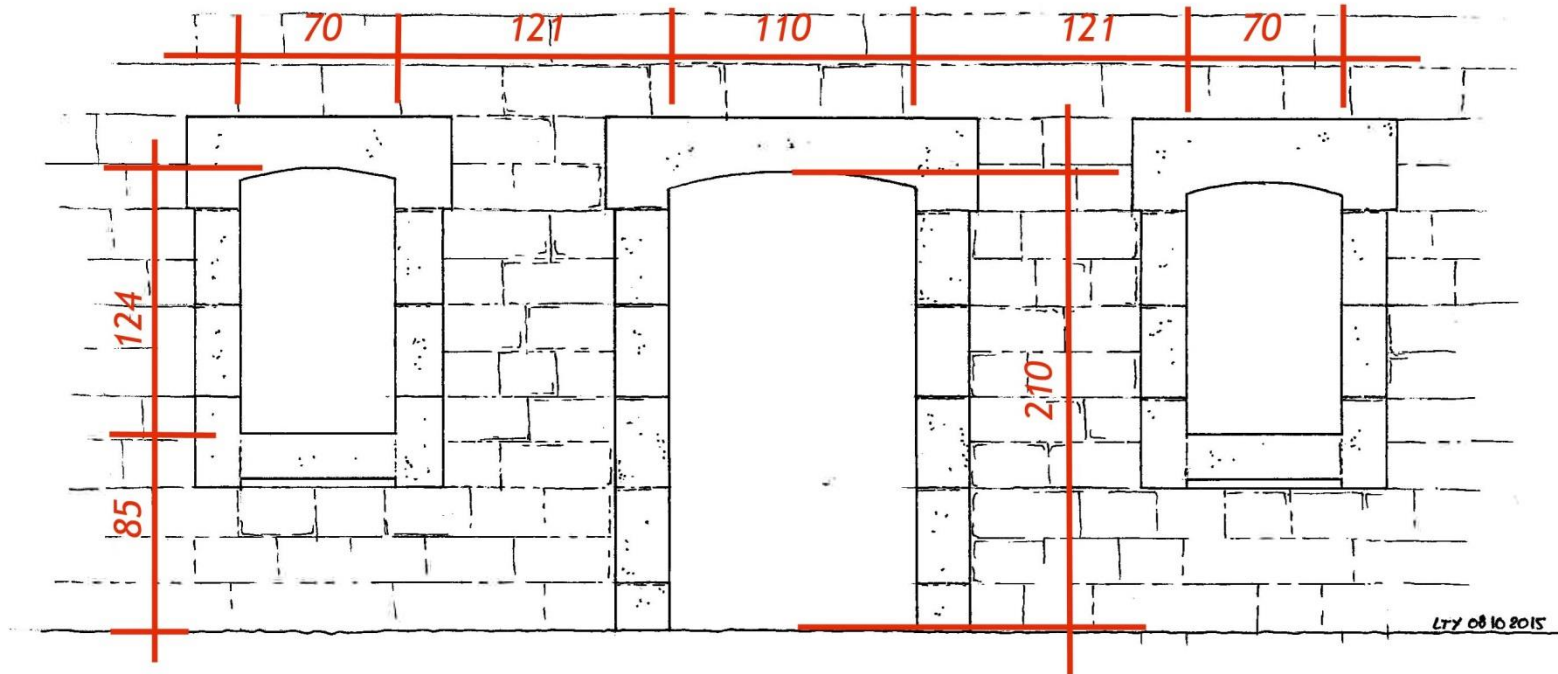
L'aménagement et l'exploitation des 5 locaux de fond de quai numérotés 6, 8, 11, 12 et 13 seront déterminés par des opérateurs désignés dans le cadre d'une procédure d'appel à projets, pour le développement d'activités permettant l'animation touristique de la berge et du fleuve et s'inscrivant dans le respect des objectifs et des résultats de la concertation relative au projet. Comme pour les tunnels, les activités se tiendront à l'intérieur des locaux et n'auront aucun impact en termes visuel, sonore ou de rejets dans le milieu naturel. Leurs surfaces, entre 50 et 100m² –un peu plus pour le local 6 avec de 200 à 400 m² exploitables-, ne permettent de développer que des activités amenant une fréquentation très modérée. Ces locaux offriront des services utiles aux usagers des berges, permettant l'animation touristique des berges et du fleuve, dans le souci d'une responsabilité sociale et environnementale forte. Le traitement des ouvertures (portes, fenêtres) de ces locaux sera harmonisé à l'échelle de l'ensemble des locaux ouverts en fond de quai dans le cadre d'un cadrage architectural élaboré en lien avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Paris. Au droit des locaux 6, 8 et 11, la possibilité d'exploiter une petite terrasse –elles sont intégrées aux aménagements du projet décrits dans la présente étude d'impact-, par exemple pour une activité accessoire liée à une exploitation de petite restauration/café, sera donnée aux exploitants sur la base d'installations légères (mobilier tables et chaises) conformes au cahier des prescriptions des installations saisonnières Architecture et Paysage sur les quais et berges dans Paris, élaboré par Ports de Paris en lien avec le STAP de Paris et la Ville de Paris, et sans possibilité d'amplification sonore extérieure.

Le projet prévoit en outre la pérennisation des aménagements réalisés sur les locaux n°1, 2, 3,4 et 5 à l'occasion des opérations de Paris Plages et de Paris Respire ou autres manifestations événementielles piétonnant les berges.

Les locaux n°1 (16 m²) et n°2 (22,5 m²) constitueront des supports au développement d'activités sportives sur les berges, en lien avec des associations ou des opérateurs privés, en s'appuyant le cas échéant sur les équipements prévus par le projet ou sur l'espace librement accessible offert par les berges piétonnes elles-mêmes. Le local n°3 (67 m²) abritera des sanitaires, raccordés à l'assainissement du quai haut, et contribuera à maintenir la propreté et la salubrité de l'aire piétonne. Le local n° 4 (35 m²) pourra accueillir une petite activité commerciale sans impacts spécifiques et le local n°5 (13m²) un petit point de restauration / vente à emporter, avec potentiellement quelques tables et chaises devant. Les impacts seront aussi limités que pour les autres locaux de fond de quai, dans le respect des réglementations existantes, de la conformité au cahier des prescriptions des installations saisonnières et de l'absence d'amplification sonore extérieure.

Le projet prévoit en outre l'aménagement des locaux n°7 et n°9 en sanitaires, également raccordés à l'assainissement du quai haut, et qui contribueront à garantir un accès tout au long de la promenade à des toilettes publiques gratuites (un des deux locaux sera accessible 24h/24, sous réserve de prescriptions de sécurité ou d'exploitation plus contraignantes) et à maintenir la propreté et la salubrité de l'aire piétonne. Le local n°10 sera à usage technique pour les besoins des services en charge de la maintenance et de l'entretien du site et des espaces paysagers, sans impacts particuliers. Ces 3 locaux seront également soumis au cadrage architectural relatif au traitement des ouvertures dans le mur de fond de quai, élaboré avec le STAP.

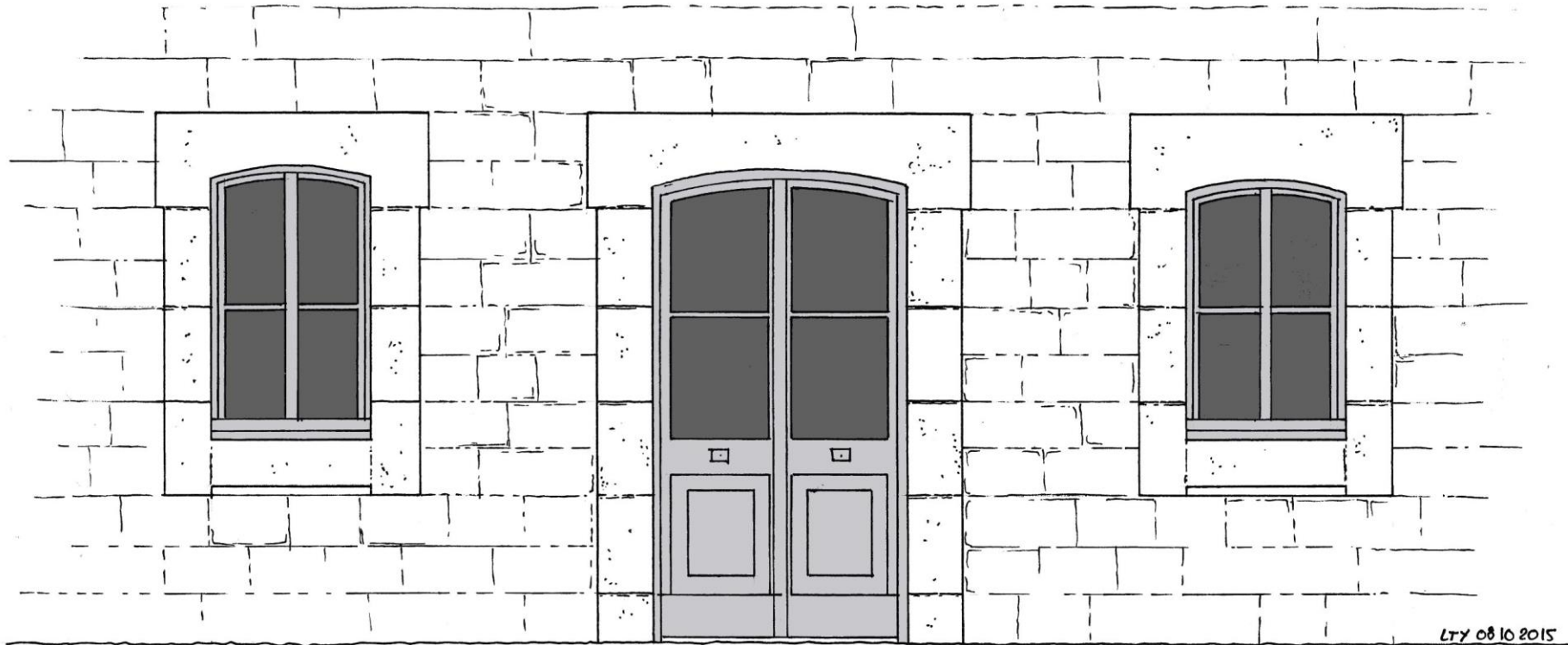
- Local n°1: aval pont de Sully (16m²)



FAÇADE LOCAL FOND DE QUFI - AVAL PONT DE SULLY
07 OCTOBRE 2015



- Local n°1: aval pont de Sully (16m²)

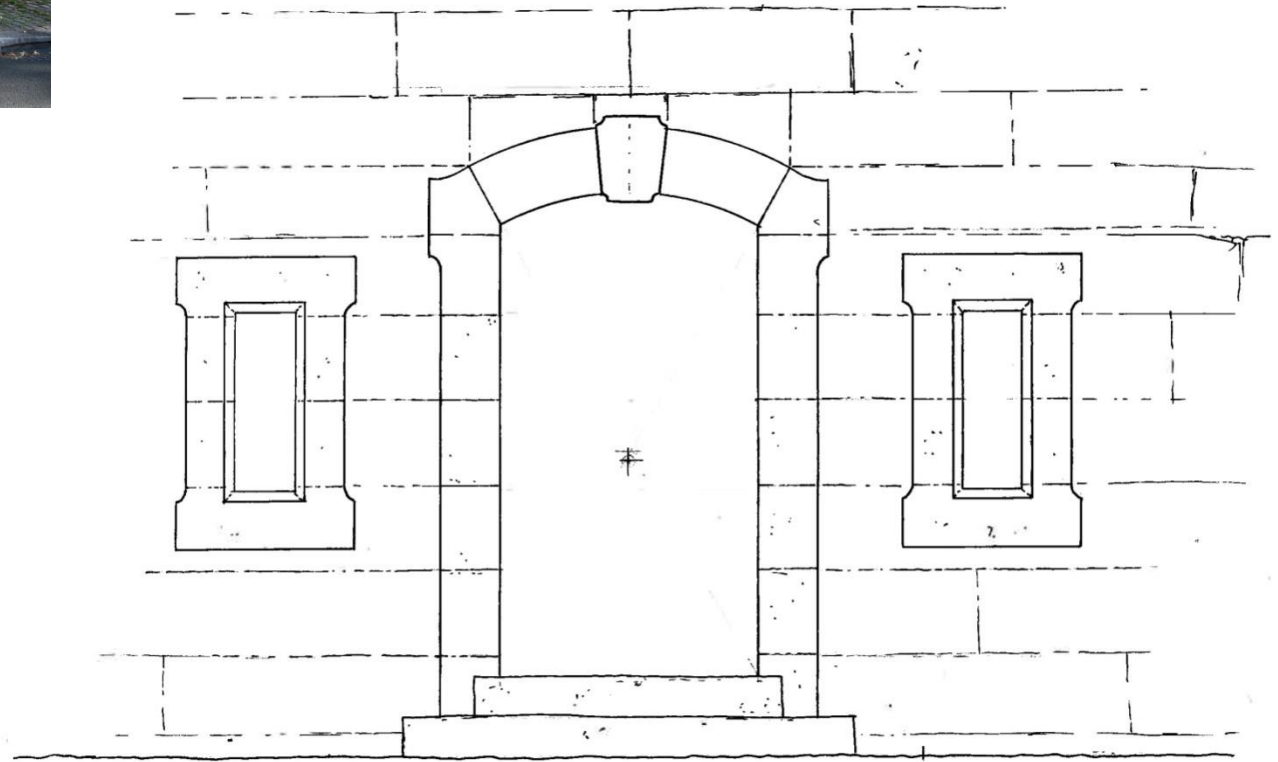


FAÇADE LOCAL FOND DE QUAI - AVAL PONT DE SULLY

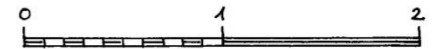


Projet menuiserie - 12 11 2015 - LTY

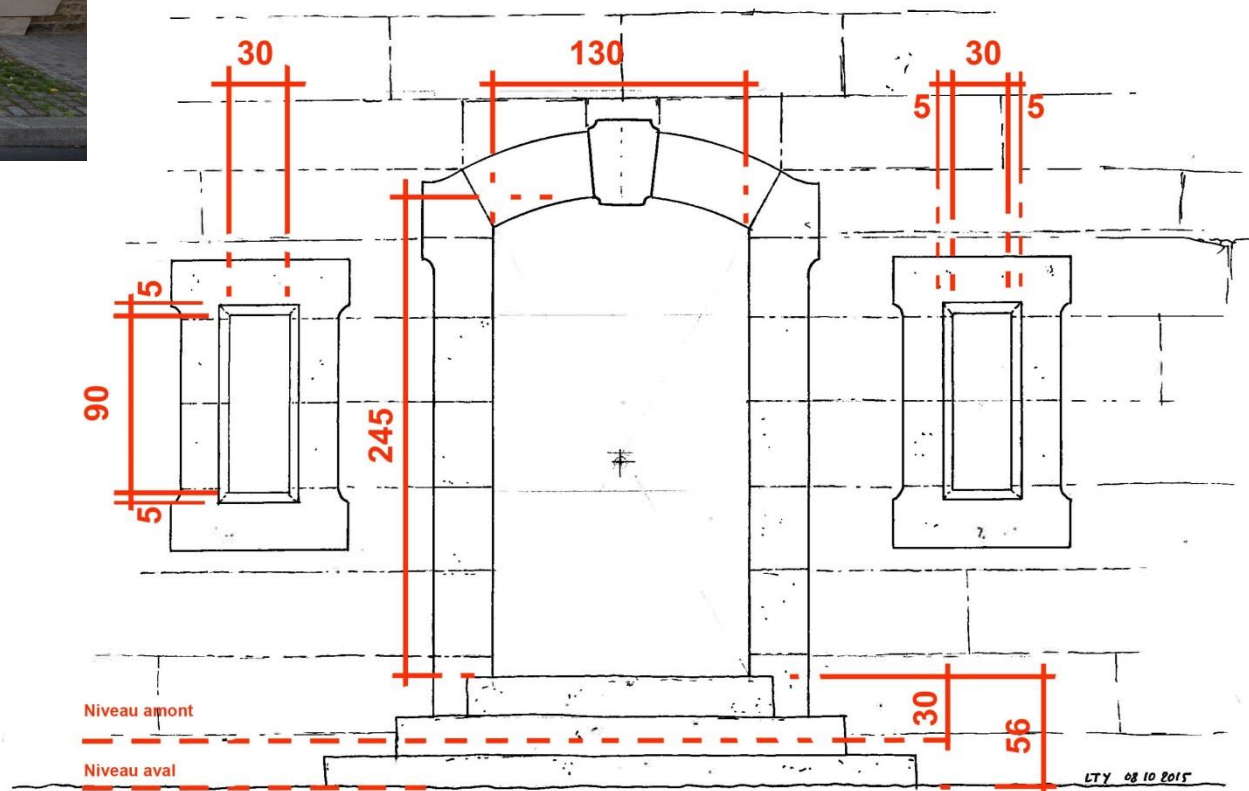
- Local n°2: (22,5m²) amont pont Louis Philippe



LOCAUX EN RETOUR DE CULÉE - Pont Louis-Philippe
Relevé Façades Amont - 07 octobre 2015



- Local n°3: Sanitaires (67m²) aval pont Louis Philippe



LOCAUX EN RETOUR DE CULÉE - Pont Louis-Philippe
Relevé façades Aval - 07 octobre 2015

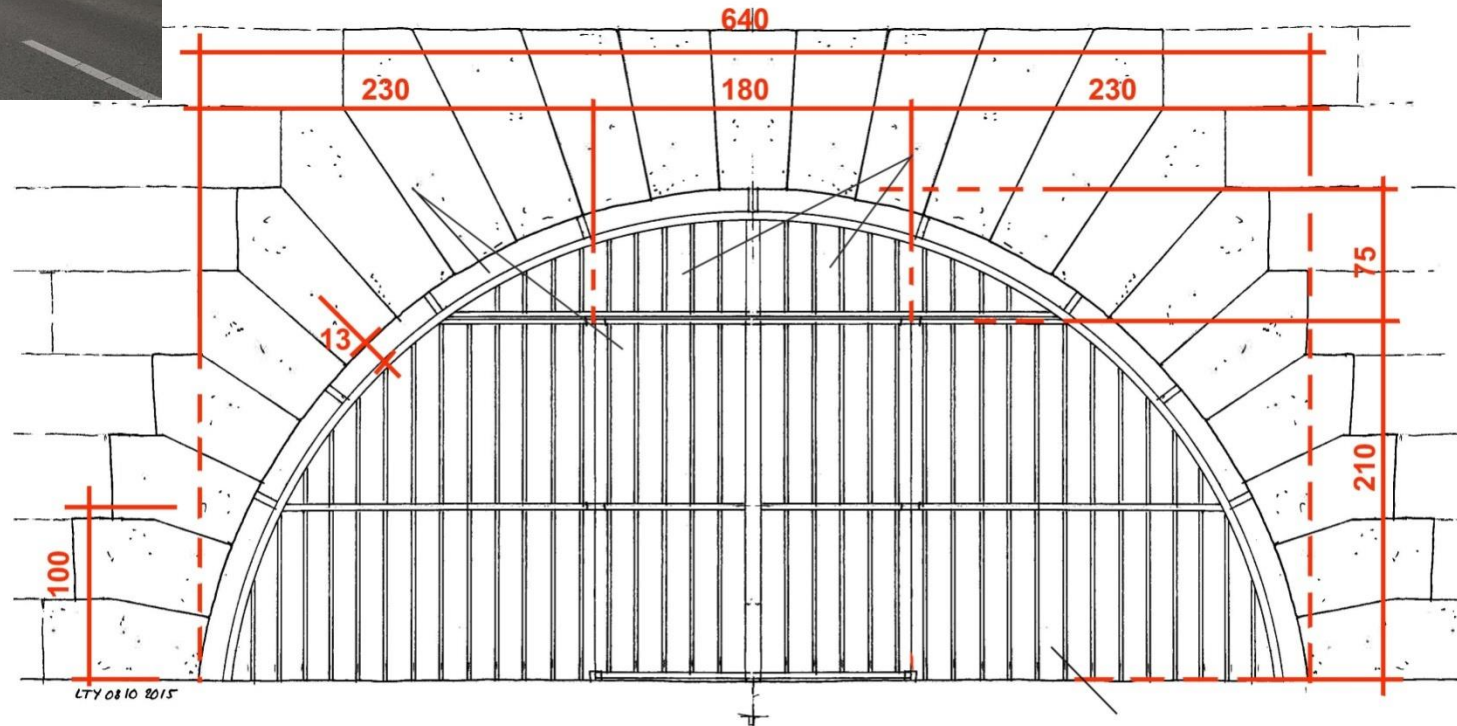
- Local n°2 et 3: Locaux amont et aval pont Louis Philippe



LOCAUX EN RETOUR DE CULÉE - Pont Louis-Philippe
Relevé façades Amont et Aval - 07 octobre 2015
Projet menuiserie 12 11 2015 - LTY

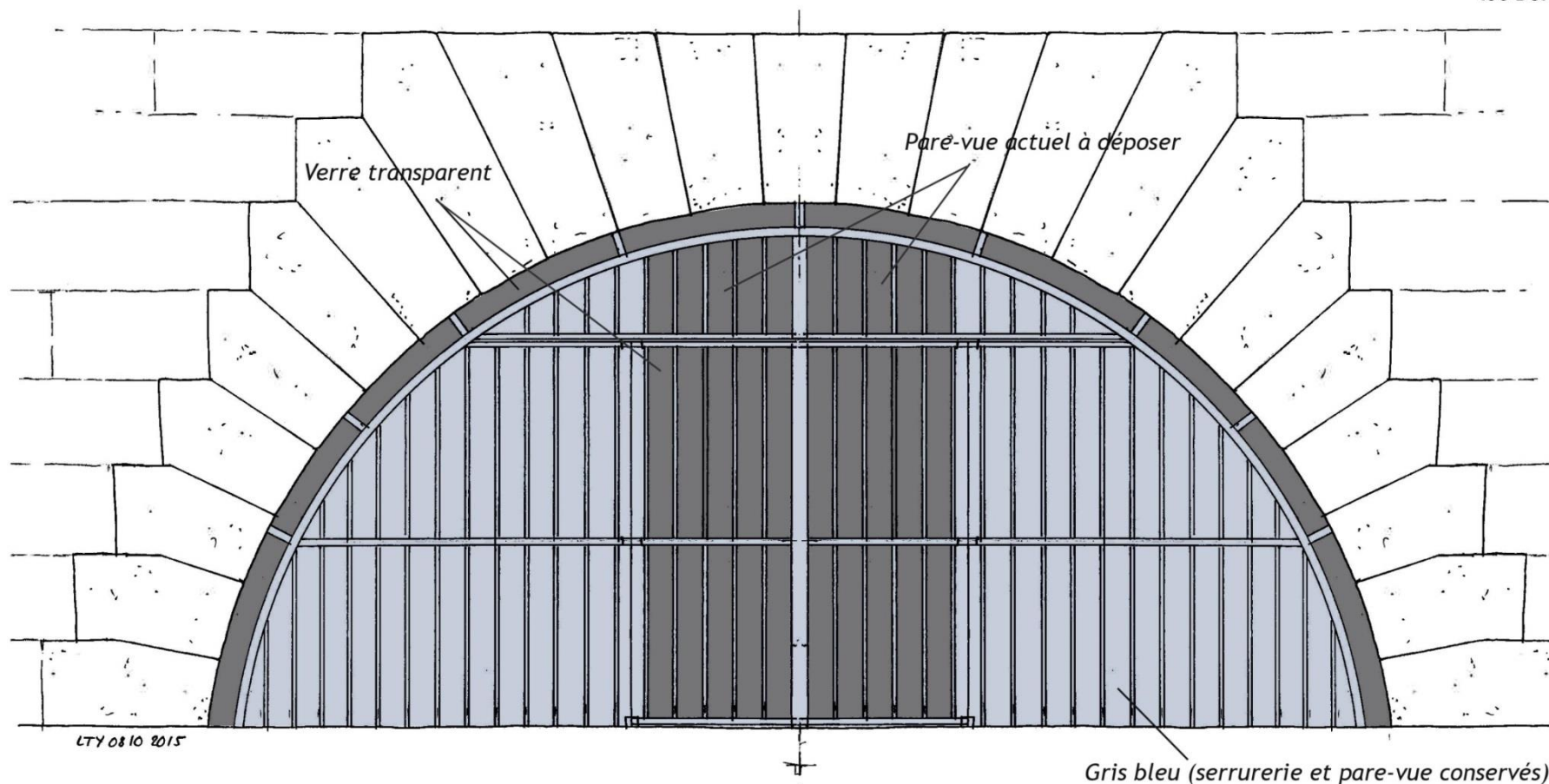


- Local n°4: (35m²) aval pont d'Arcole



FAÇADE LOCAL FOND DE QUAI - AVAL PONT D'ARCOLE
07 OCTOBRE 2015

- Local n°4: (35m²) aval pont d'Arcole



FAÇADE LOCAL FOND DE QUAI - AVAL PONT D'ARCOLE
Projet menuiserie 12 11 2015 - LTY



- Local n°4: (35m²) aval pont d'Arcole

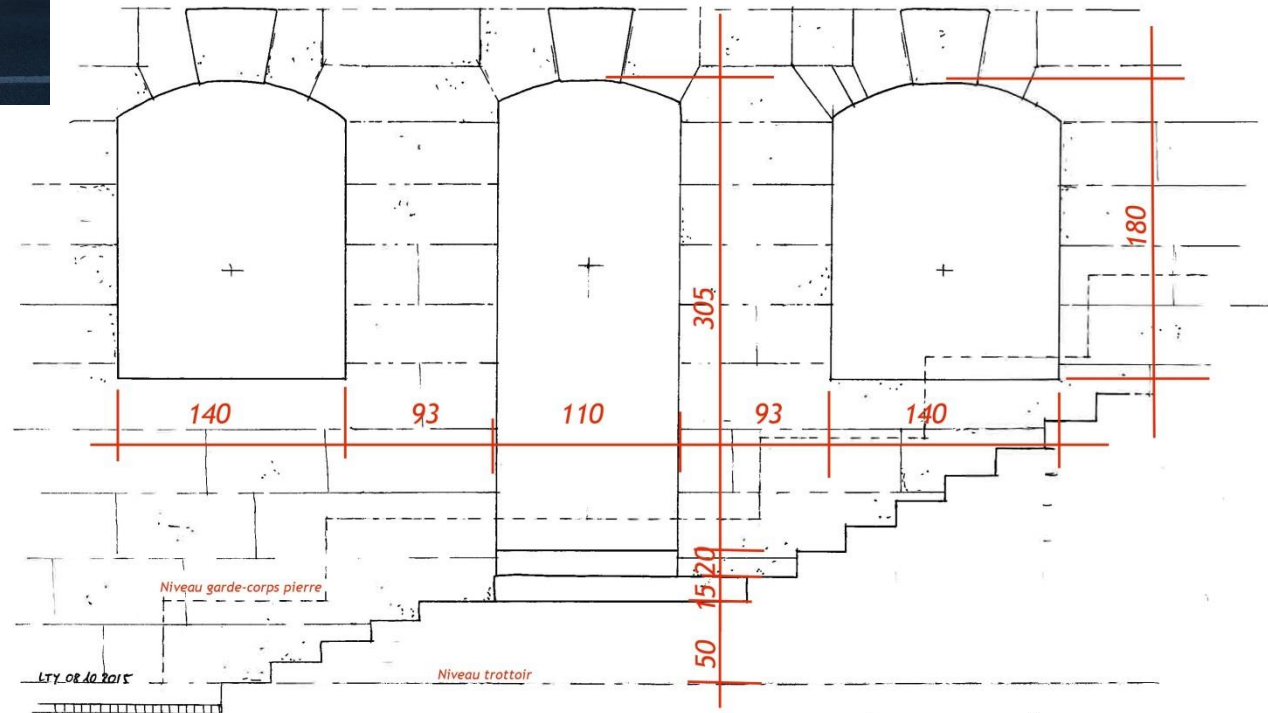


LTY 08 10 2015

FAÇADE LOCAL FOND DE QUAI - AVAL PONT D'ARCOLE
Projet - Apparence nocturne



- Local n°5: (13m²) aval pont Notre Dame



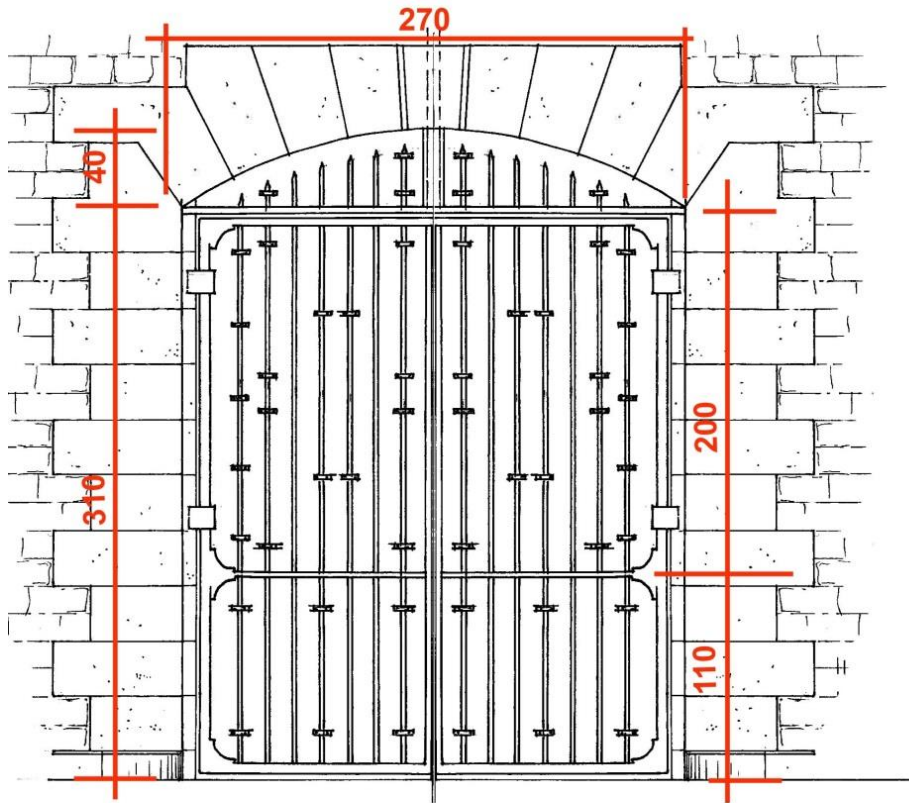
FAÇADE LOCAL FOND DE QUAI Aval Pont Notre-Dame
07 OCTOBRE 2015

- Local n°5: (13m²) aval pont Notre Dame

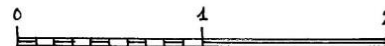


FAÇADE LOCAL FOND DE QUAI Aval Pont Notre-Dame

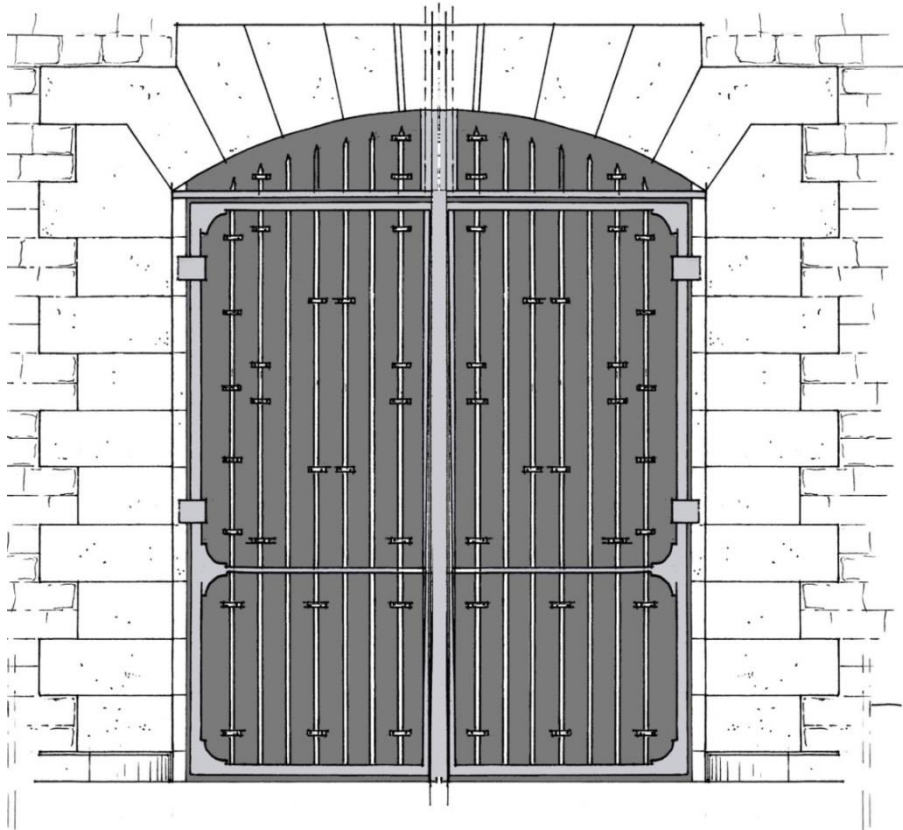
- Local n°6: (200m²) aval pont au Change



FAÇADE LOCAL Aval Pont au Change



- Local n°6: (200m²) aval pont au Change

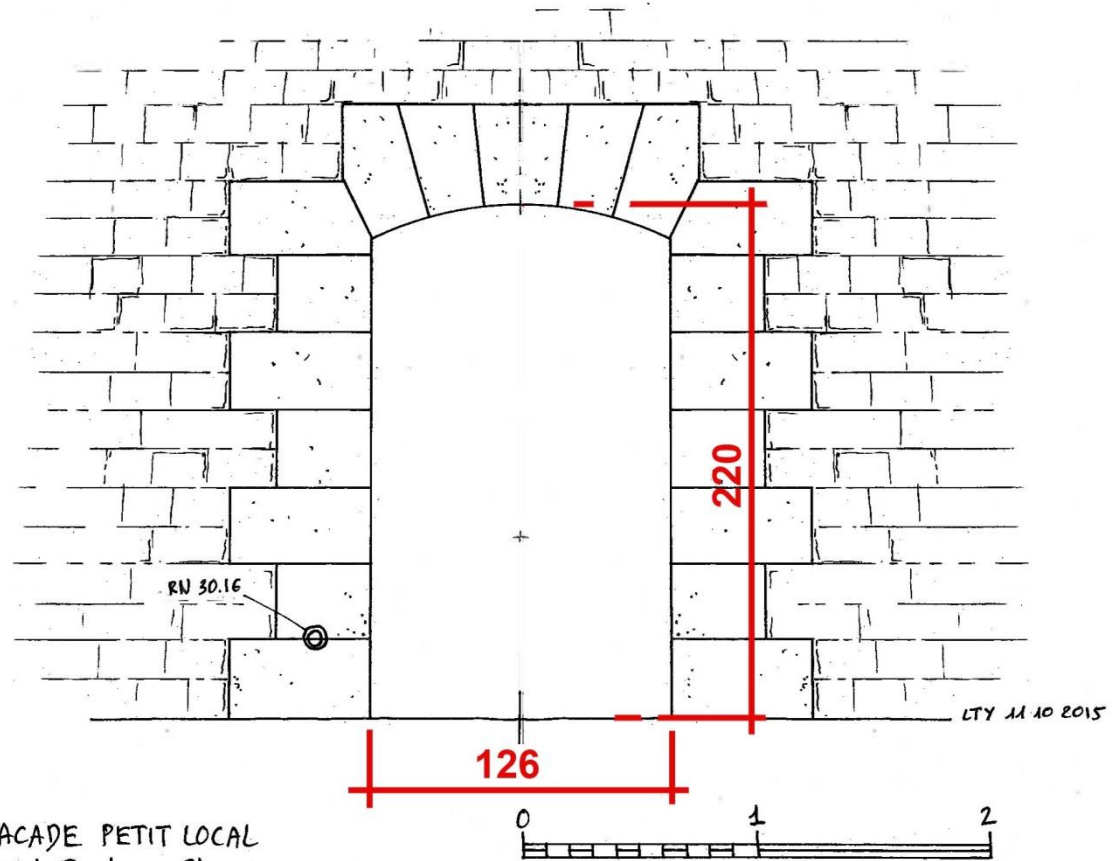


FAÇADE LOCAL Aval Pont au Change

Projet menuiserie - 16 11 2015 - LTY

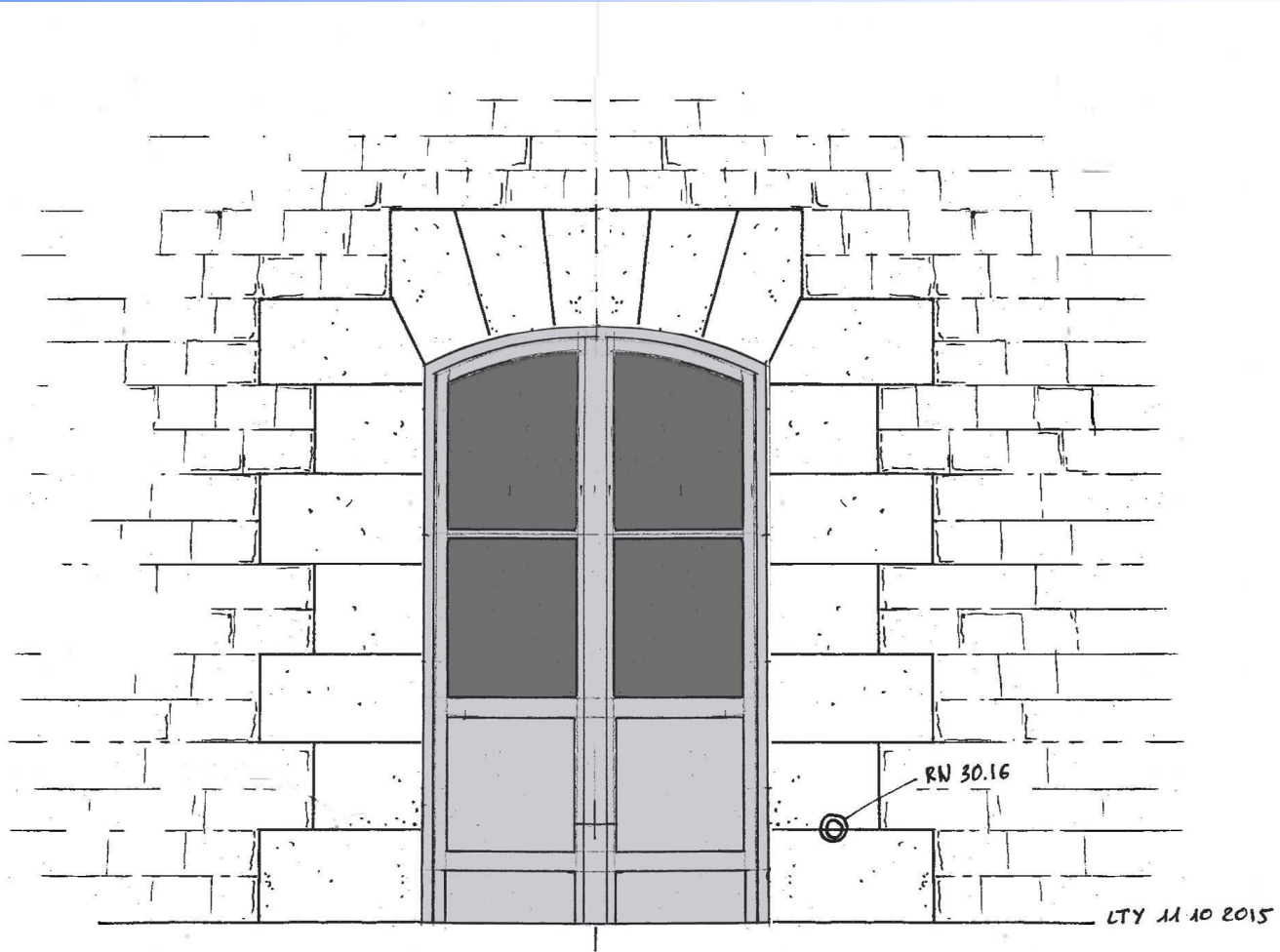


- Local n°7: sanitaires (12m²) aval pont au Change



FACADE PETIT LOCAL
Aval Pont au Change

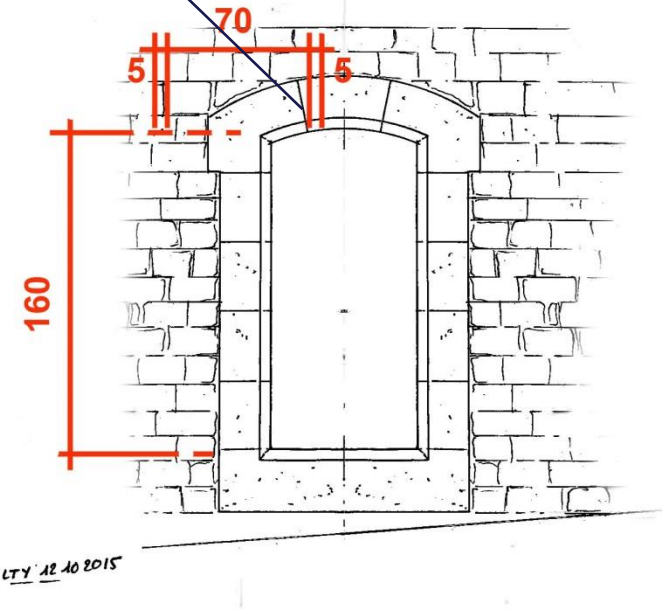
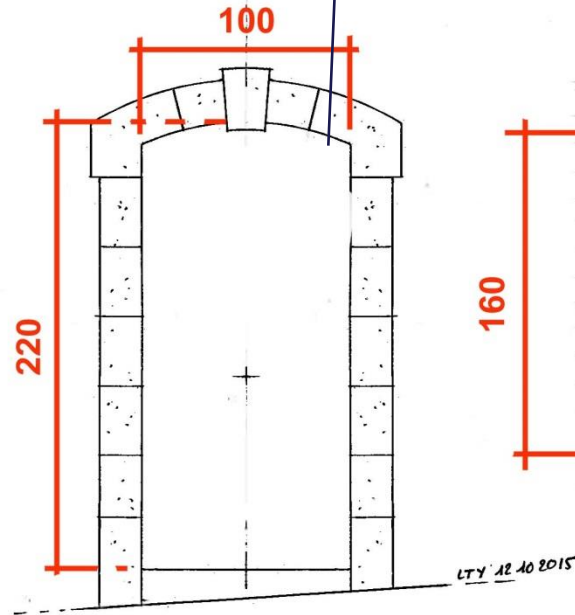
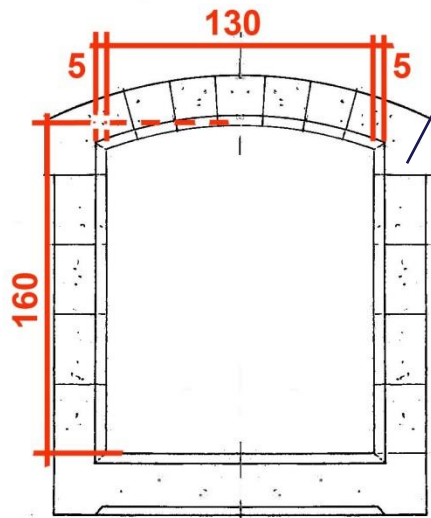
- Local n°7: sanitaires (12m²) aval pont au Change



FACADE PETIT LOCAL
Aval Pont au Change



- Local n°8: (56m²) rampe Châtelet



FACADE LOCAL Rampe Châtelet



- Local n°8: (56m²) rampe Châtelet

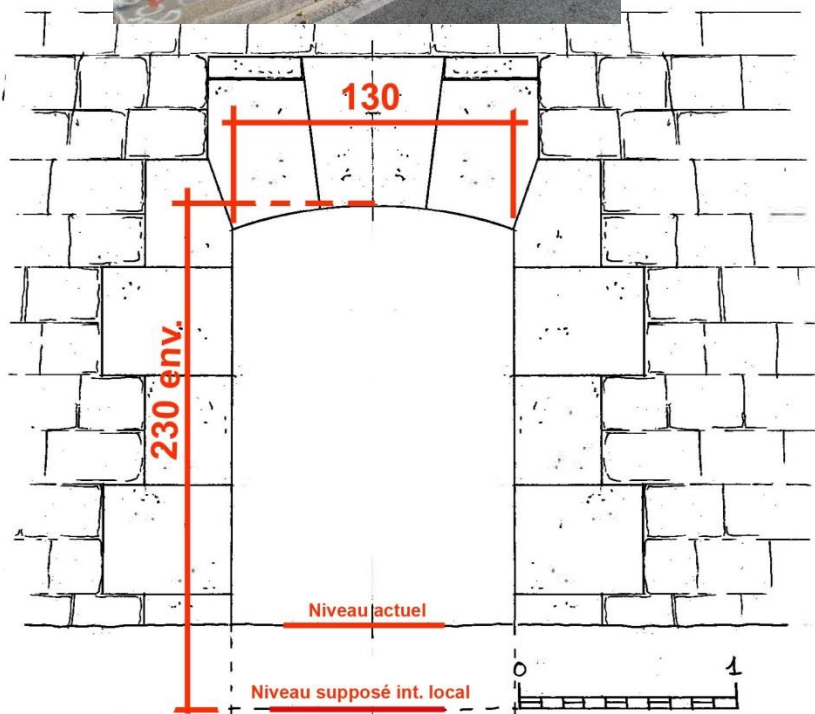
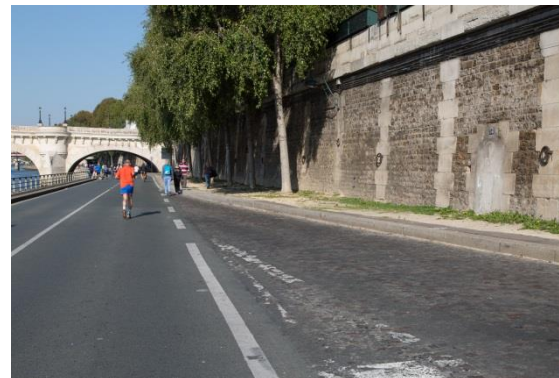


LTJ 12 10 2015

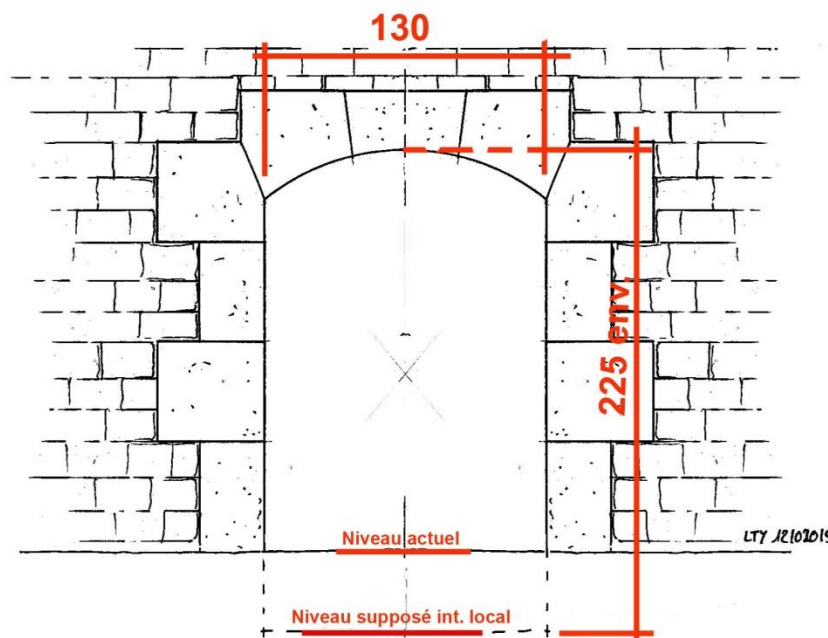
FACADE LOCAL Rampe Châtelet



- Local n°9: sanitaires (12,5m²) aval rampe Châtelet
- Local n°10: Local technique (16m²) amont Pont Neuf

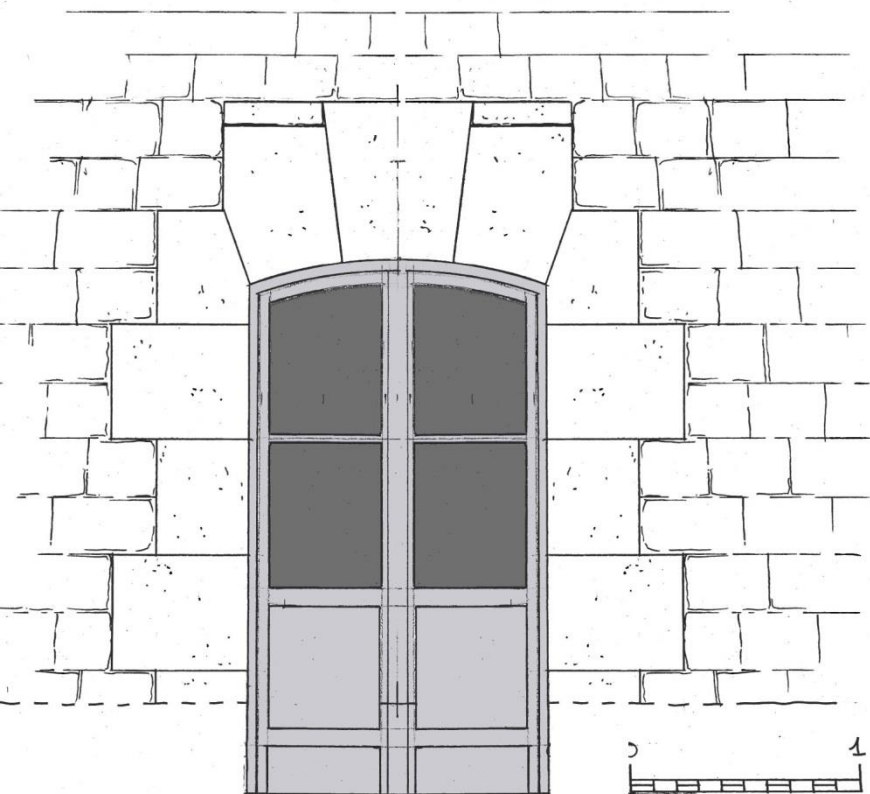


FAÇADE ENTREE LOCAL Amont Pont-Neuf



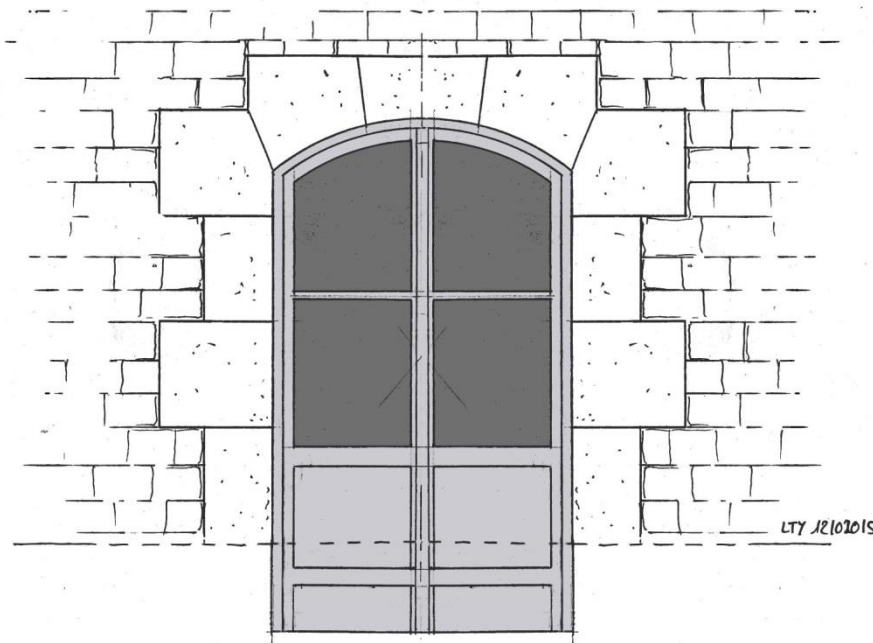
FAÇADE ENTREE LOCAL Aval Rampe Châtelet

- Local n°9: sanitaires (12,5m²) aval rampe Châtelet
- Local n°10: Local technique (16m²) amont Pont Neuf



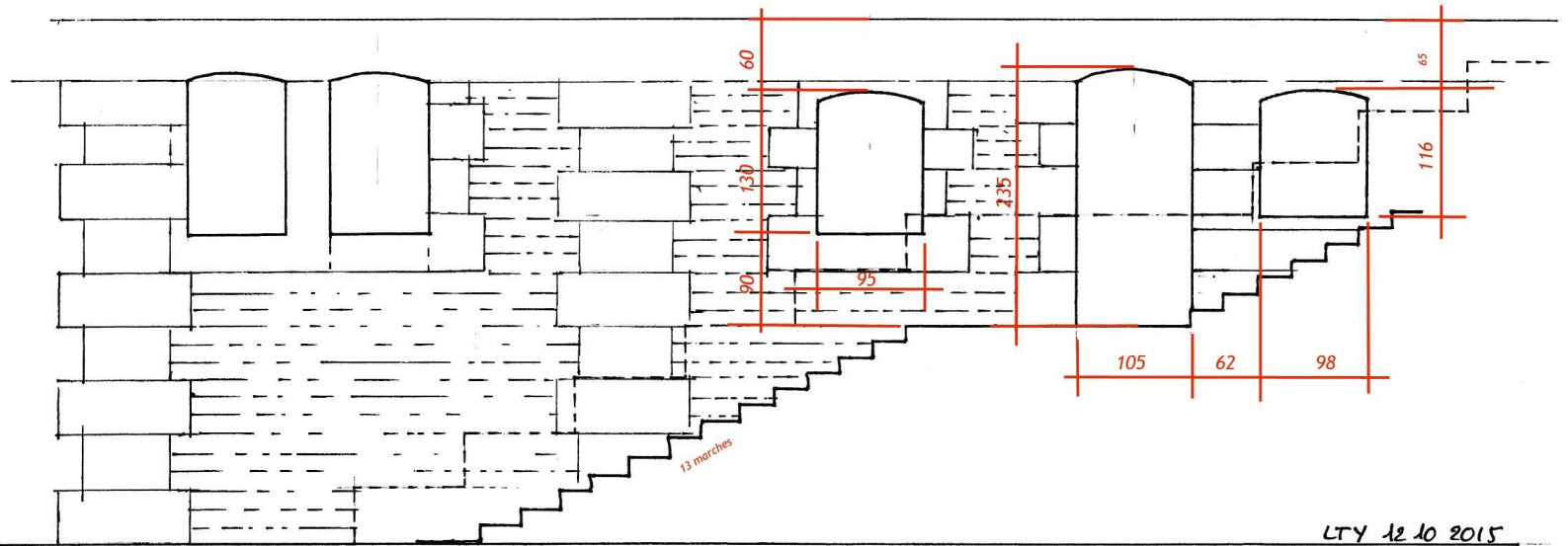
FAÇADE ENTREE LOCAL Amont Pont-Neuf

Projet menuiserie 16 11 2015 -LTY



FAÇADE ENTREE LOCAL Aval Rampe Châtelet

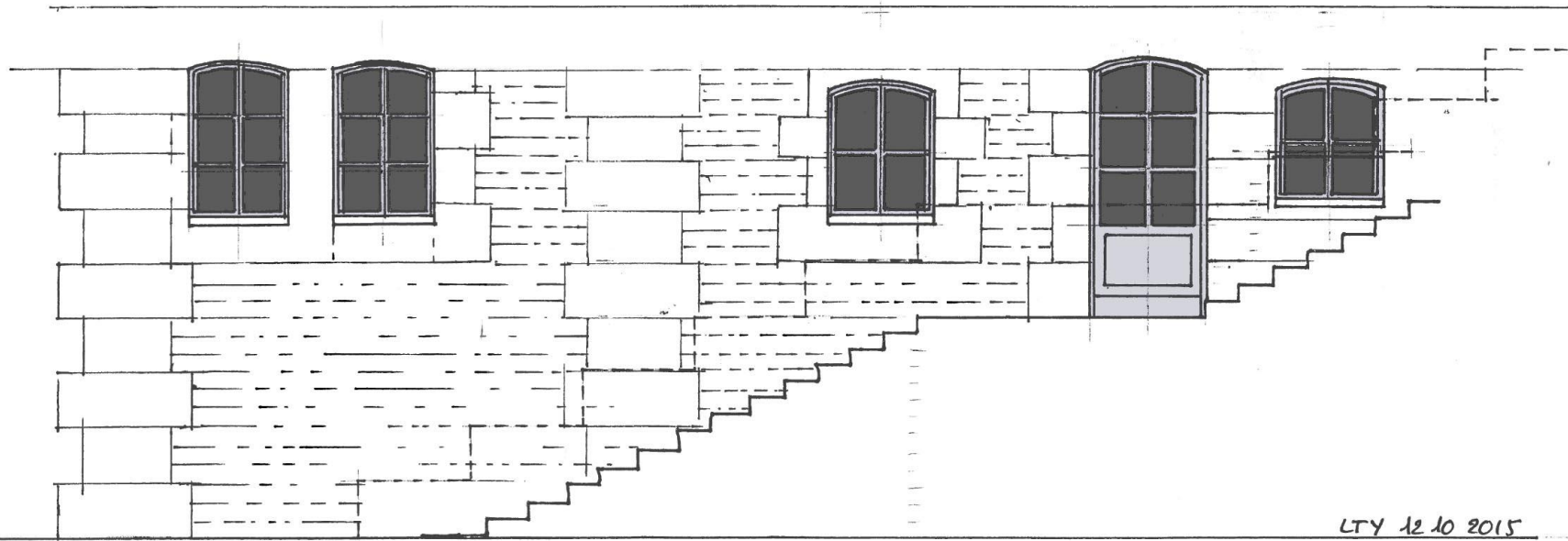
- Local n°11: (95m²) aval Pont Neuf



FACADE LOCAL Aval Pont Neuf



- Local n°11: (95m²) aval Pont Neuf



LTY 12.10.2015

FACADE LOCAL Aval Pont Neuf



